

REPUBLIQUE DU BENIN

\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

ASSEMBLEE NATIONALE

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

(6<sup>ème</sup> Législature)

---

# DEBATS PARLEMENTAIRES

PREMIERE SESSION ORDINAIRE 2014

**COMPTE-RENDU INTEGRAL**

**Séance du jeudi 12 juin 2014**

Sommaire :

1. Examen de la question orale avec débats posée par Monsieur Sado Nazaire et 16 autres députés au Gouvernement relativement à la prolifération de promoteurs de structures de vente de parcelles ou de maisons.
2. Examen de la question orale avec débats posée par Monsieur Léon Basile Ahossi et 09 autres députés, relative au bradage de certains terrains d'habitation dans la commune d'Abomey-Calavi.

*(La séance est ouverte à 13h00mn par Monsieur Boniface Yèhouétomè, Deuxième Vice-Président de l'Assemblée Nationale).*

\* \* \*

\* \*

\*

**M. le Président.** Veuillez vous asseoir !

Madame la Secrétaire Parlementaire, vous voudrez bien vérifier le quorum en constatant les présences.

**Mme Claudine PRUDENCIO, Deuxième Secrétaire Parlementaire.** *(Procède à l'appel nominal des députés).* 13 députés !

**M. le Président.** Il y a treize députés. Nous sommes à 13 heures. La séance est reportée à 14 heures.

\* \* \*

\* \*

\*

*(La séance est ouverte à 14h48mn).*

\* \* \*

\* \*

\*

**M. le Président.** La séance est ouverte.

Madame la Secrétaire Parlementaire, veuillez bien nous lire les communications qu'il y a.

**Mme Claudine PRUDENCIO.** *(Donne lecture de la demande de discussion immédiate de la proposition de loi portant cadre juridique du partenariat public-privé en République du Bénin, par monsieur Grégoire Akofodji et 10 autres députés).*

**M. le Président.** Nous allons consulter la plénière pour cette demande de discussion immédiate en procédant à un vote.

Quels sont ceux qui sont pour la discussion en procédure d'urgence ?...

Il y a 24 pour, zéro contre et 15 abstentions.

La demande est donc acceptée.

Passez au second dossier !

**Mme Claudine PRUDENCIO.** *(Donne lecture de la demande de discussion immédiate de la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°2001-37 du 10 juin 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin et de la projet de loi modifiant et complétant la loi n°2008-07 portant code de procédure civile, commerciale, sociale et administrative en République du Bénin, par monsieur Grégoire Akofodji et 10 autres députés).*

**M. le Président.** Nous allons consulter, à nouveau, la plénière.

Qui sont ceux qui sont pour la discussion immédiate ?...

Il y a 26 pour, zéro contre et 15 abstentions.

La demande de discussion immédiate est donc acceptée.

Les deux dossiers sont déjà affectés à la commission des lois, je crois, et à la commission des finances. Les présidents ou les vice-présidents de ces commissions !

Un membre de la commission des finances ou de la commission des lois !

Le vice-président de la commission des finances est

là. Monsieur le vice-président, quel délai vous proposez au niveau de votre commission ?

**M. Moumouni ADAM BAGRI, vice-président de la commission des finances et des échanges.** Je crois qu'en deux semaines, nous pourrions étudier ces dossiers.

**M. le Président.** Donc, la commission des finances propose deux semaines.

Et au niveau du deuxième dossier, commission des lois ?

Oui, commission des lois ! Cela va être à la prochaine séance ? Si on passe, on ne reviendra plus sur ce dossier.

**M. Grégoire AKOFODJI, rapporteur de la commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme.** Deux semaines aussi !

**M. le Président.** Deux semaines aussi !

Donc, les deux commissions ont proposé un délai de deux semaines.

Nous allons passer aux deux autres dossiers.

**Mme Claudine PRUDENCIO.** *(Donne lecture de la demande de discussion immédiate de la projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 20 mai 2014 avec la Banque Mondiale dans le cadre du projet de centres d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique transmis par décret n°2014-336 du 30 mai 2014, par le Président de la République).*

**M. le Président.** Ce dossier a déjà été affecté à la commission n°2, quant au fond. Ici encore, c'est une autre demande de discussion immédiate. Nous allons donc, à nouveau, consulter la plénière.

Qui sont ceux qui sont pour l'examen en procédure d'urgence de ce dossier ?...

**M. Zéphirin KINDJANHOUNDE.** Quel dossier ?

**M. le Président.** Ce qu'on vient de lire. Vous n'avez pas suivi, honorable député Kindjanhounde ? C'est le projet de loi portant autorisation de ratification de l'accord de financement signé le 20 mai 2014 avec la Banque Mondiale dans le cadre du projet de centres d'excellence d'enseignement supérieur en Afrique. Cela a été transmis par décret n°2014-336 du 30 mai 2014.

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** C'est urgent d'avoir un centre de je ne sais pas quoi ?

**M. le Président.** Oui ! Centre d'excellence d'enseignement supérieur ! Le Chef de l'Etat a demandé.

Qui sont ceux qui sont pour ?...

Il y a 32 pour, zéro contre et 18 abstentions.

La demande d'examen en procédure d'urgence est donc acceptée.

**Mme Claudine PRUDENCIO.** Je continue ?

**M. le Président.** Oui ! Continuez avec le dernier dossier.

**Mme Claudine PRUDENCIO.** *(Donne lecture de la lettre du Président du CIP-UEMOA, le député Dangnon Victor, informant le Président de l'Assemblée Nationale de sa participation à la 40<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie à Ottawa au Canada).*

**M. le Président.** Le collègue président nous a informés. C'est une information portée à l'attention de la plénière.

L'autre dossier qui a été affecté, la demande d'examen en procédure d'urgence, à la commission des finances. Nous demandons au vice-président quel est le délai pour ce dossier.

**M. Moumouni ADAM BAGRI.** La commission a étudié ledit dossier ce matin. Nous pensons que le rapport va être déposé le jeudi. Donc, disons quatre jours, d'ici à jeudi.

*(Remous)*

Une semaine alors !

**M. Lazare SEHOUETO.** S'il vous plaît, Monsieur le Président !

**M. le Président.** Un instant ! Oui !

**M. Lazare SEHOUETO.** Ôtez-moi d'un doute et d'une ignorance. La commission a étudié un dossier qui ne lui est pas affecté ?

**M. le Président.** Non ! C'était déjà affecté.

**M. Lazare SEHOUETO.** Et qu'est-ce que nous faisons maintenant ?

**M. le Président.** C'est la demande d'examen en procédure d'urgence.

**M. Lazare SEHOUETO.** Ah ! D'accord !

**M. le Président.** Et on demande le délai. Donc, vous disiez que d'ici à jeudi, le rapport sera prêt ?

**M. Moumouni ADAM BAGRI.** Oui, monsieur le Président !

**M. le Président.** Merci bien !

Madame la Secrétaire Parlementaire, veuillez bien lire le compte rendu sommaire de la dernière séance.

**Mme Claudine PRUDENCIO.** *(Donne lecture du compte rendu sommaire de la séance plénière du 10 juin 2014).*

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a des remarques éventuelles sur ce compte rendu sommaire ?

Oui, honorable député Sèhouéto !

**M. Lazare SEHOUETO.** Le paragraphe consacré à ce que les députés ont eu comme appréciation, il y a quelque part où madame la Secrétaire Parlementaire lisait « pour des poursuites judiciaires ». Je suggère qu'on remplace ce bout de phrase par « pour des poursuites administratives ou judiciaires éventuelles ». Nous ne devons pas préjuger des résultats avant que les gens n'apprécient le dossier.

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

*(Aucune autre réaction dans l'hémicycle).*

Il n'y en a pas. Le compte rendu sommaire est adopté sous réserve de la prise en compte de cette préoccupation exprimée par le président Sèhouéto.

Nous allons donc aborder les deux points à l'ordre du jour. Il s'agit de deux questions orales avec débat :

La question n°29 posée par l'honorable député Sado Nazaire et 16 autres députés. Elle est relative à la prolifération de promoteurs de structures de vente de

parcelles ou de maisons. Cette question avait été déposée au secrétariat particulier du Président le 26 juin 2012.

La seconde question est relative au bradage de certains terrains d'habitation dans la commune d'Abomey-Calavi. Cette question a été posée par l'honorable député Comlan Léon Ahossi et neuf autres députés et déposée au secrétariat particulier du Président le 14 janvier 2013. C'est la question n°39.

Conformément à l'article 107.3 du Règlement Intérieur, ces deux questions, ayant trait au cadre de vie, à l'immobilier, présentent les mêmes centres d'intérêt. On pourra les joindre. On donnera la parole à chacun des auteurs principaux pour poser la question. Et on fera un débat unique.

Je crois qu'il n'y a pas d'observation par rapport à ce point.

*(Le député Kindjanhoundé demande la parole).*

Oui, honorable député !

**M. Zéphirin KINDJANHOUNDE.** C'est vrai ce que vous avez dit. C'est-à-dire que les deux différentes questions s'intéressent au même secteur, à savoir comment organiser la vente et l'intermédiation sur le plan du foncier, etc. Mais, l'autre s'intéresse à une commune qui a une grande réputation dans cette affaire de vente multiple. J'aurais souhaité, puisqu'on est venu pour cela, qu'on traite les questions séparément.

Merci, Monsieur le Président ! C'est une suggestion.

*(Madame Rosine lève le doigt).*

**M. le Président.** Oui, madame la présidente !

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** Je suis entièrement d'accord parce que dans la commune d'Abomey-Calavi là, il y a un problème. Et nul ne l'ignore ici. Moi, particulièrement, parce que je l'ai à travers le

gosier car, pour la deuxième fois, mon parti a été majoritaire à Abomey-Calavi pour la mairie. Et pour la deuxième fois, cela m'a échappé. Une fois sous Kérékou qui a même été jusqu'à kidnapper mon élu. La seconde fois, par le Gouvernement en place. Deux fois de suite !

Et celui qui est maire aujourd'hui, ne devait pas être maire car c'est nous, la Renaissance du Bénin, qui avons la majorité absolue dans la commune d'Abomey-Calavi. Alors, moi aussi, je suis comme Kindjanhoundé. C'est deux choses totalement différentes. On parle des quidams qui vendent des parcelles ici et là. Et on s'attaque à une commune dirigée par un maire qui agit comme si c'était sa propriété. Il va falloir que nous en discussions largement et au fond.

**M. le Président.** Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

*(Aucune réaction)*

En réalité, en voulant joindre les deux dossiers au regard du centre d'intérêt, nous sommes conscients que le temps nécessaire sera accordé aux discussions et que ce n'est pas le fait de séparer en deux points qui empêche ou règle un problème. C'était pour cela que, nous appuyant sur l'article 107.3 du Règlement Intérieur, nous avons pensé qu'on pouvait joindre les deux. Mais au finish, on aura toujours les mêmes résultats parce que le temps sera accordé aux deux. Mais, on ne va pas se lancer dans une discussion. On interroge la plénière pour voir.

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** Il y a déjà un point de vue qui l'emporte. Vous n'êtes pas un dictateur. Ne me jouez pas cela. Ah ! Non ! Je ne suis pas d'accord.

**M. le Président.** Non, madame la présidente ! J'explique pourquoi on avait suggéré cela.

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** La dernière fois,

nous avons accepté parce que c'était faisable. Personne n'y a eu à redire. Cette fois-ci, notre collègue a raison, Monsieur le Président. C'est une question fondamentale. Nous parlons d'une commune où il y a, à la tête, un élu. Cela n'a rien à voir avec les démarcheurs de terrains, Monsieur le Président. Je vous assure. Ne vous entêtez pas à vouloir vraiment avoir raison.

**M. le Président.** Non ! Je ne veux pas avoir raison. C'est d'ailleurs la plénière qui a toujours raison. Nous allons donc consulter la plénière.

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** On n'avait pas à consulter la plénière si vous aviez simplement voulu faire ce que nous avons demandé. Il y a deux questions orales. Faites-le. Bien sûr ! C'est vrai ! La plénière est souveraine. Je suis d'accord. Vous savez très bien peut-être que la plénière va aller dans votre sens parce qu'on est pressé pour s'en aller. Ah oui ! On va joindre les deux questions. *It is not fair.* Ce n'est pas bien du tout.

**M. le Président.** Il a été suggéré qu'on puisse examiner les questions séparément au lieu de les joindre.

*(Le député Ahoossi demande la parole).*

L'honorable député Ahoossi !

**M. Basile Léon AHOSSI.** Examinons les dossiers séparément !

**M. le Président.** Quelqu'un demandait encore la parole ?

C'est admis. Donc, on étudie les deux questions séparément.

Honorable député Sado, vous voudrez bien procéder à la présentation de votre question. Vous avez la parole.

**Examen de la question orale avec débats posée par l'honorable député Sado Nazaire et 16 autres députés au Gouvernement relativement à la prolifération de promoteurs de structures de vente de parcelles ou de maisons.**

**M. Nazaire SADO.** *(Donne lecture de sa question orale avec débat au Gouvernement).*

**M. le Président.** Monsieur le ministre, veuillez bien prendre la parole pour apporter les éléments de réponses.

**M. Isidore GNONLONFOUN, ministre de la décentralisation, de la gouvernance locale, de l'administration et de l'aménagement du territoire.** Je voudrais remercier la représentation nationale de pouvoir jouer pleinement son rôle de contrôle de l'action du Gouvernement et surtout d'éveilleur de la conscience pour réglementer un certain nombre d'activités.

Le cas qui nous est posé aujourd'hui est un cas qui intéresse tous les citoyens béninois et même les communautés étrangères résidant au Bénin, dans la mesure où le citoyen béninois veut toujours avoir, pour lui-même, son propre domicile, sa propre maison. Il faut souligner que, de façon spécifique, le Gouvernement n'a pas donné d'autorisation dans la mesure où, généralement, à l'occasion de la création des sociétés, des entreprises ou des établissements publics, les rubriques concernées sont relatives à des activités multiples et connexes sans, de façon apparente, des précisions.

Je dois dire que, dans un premier temps, nous sommes partis de l'informel parce que ce secteur a permis à bon nombre de nos concitoyens de faire des reconversions faciles, des reconversions très simplistes parce que sans grands efforts, vous devenez ce que nous appelons communément les démarcheurs. Nous sommes partis de cela. Progressivement, de l'informel, nous allons vers des activités formelles dans ce sens.

Et par rapport à cela, nous n'avons pas beaucoup de structures formalisées. Il y en a seulement quelques-unes : Bénin Logis, Global Service Immobilier,

Résidence du troisième millénaire, Bénin Commercial Groupe, Entreprise, etc.

Par ailleurs, c'est sous la rubrique ONG que certaines structures s'inscrivent ou se font enregistrer. Mais sur le terrain, ils finissent par développer des activités relatives à l'immobilier. Donc, de façon spécifique, généralement, les gens viennent enregistrer des sociétés, des établissements publics, mais non pas, d'emblée et de façon précise, pour des activités touchant directement à l'immobilier.

Quelles sont les précautions que le Gouvernement prend pour réglementer l'ampleur du phénomène de prolifération des structures de vente de parcelles pour éviter un autre ICC Services ?

Comme l'auteur de la question l'a si bien souligné, le Bénin a opté pour une économie libérale. Le libre exercice d'un certain nombre d'activités. Mais comme je le soulignais tantôt, la prolifération surtout, a un caractère informel et je l'ai dit, nous devons plutôt encourager que nous allons de plus en plus à une situation formelle. Pourquoi ? Parce que ceux que nous appelons démarcheurs, se donnent à des actes d'escroqueries et souvent, c'est à la suite un contrat verbal entre deux ou plusieurs citoyens ou entre deux parties et à des moments donnés cela se réalise, mais parfois cela ne se réalise pas. Etant entendu que nous avons aujourd'hui quelques structures formelles dans ce secteur, ces structures-là sont enregistrées et on peut à tout moment leur intenté des procès. Je dis donc que, étant entendu que nous sommes dans un secteur libéral, pour le moment le Gouvernement encourage ceux qui veulent formaliser leurs structures, pour qu'on puisse savoir quelles activités ils font, de façon formelle. Cela étant, le Gouvernement n'est pas resté les bras croisés. De toute façon, en ce qui concerne le Ministère en charge de la décentralisation, au regard des constats ou des dysfonctionnements, des irrégularités observés en la matière, nous profitons des journées de la gouvernance locale et de la décentralisation pour sensibiliser les populations sur le risque qu'elles courent à ne pas formaliser leur relation de partenariat avec leur vis-à-vis en matière de contrat immobilier ; c'est-à-dire de recherche ou de vente de parcelles.

Quelles sont les facteurs favorables qui justifient cette recrudescence relativement subite de l'affairisme foncier et domaniale ?

Je l'ai dit, le citoyen, chaque béninois veut rester chez

lui et je dis que la reconversion, étant entendu que à un moment donné, certains citoyens se devaient de se reconvertir dans d'autres secteurs, le secteur immobilier est devenu très intéressant pour eux. D'où un engouement subite en la matière. Etant entendu que pour le béninois l'immobilier constitue un investissement sûr et sécurisé, l'engouement est aujourd'hui une réalité. Je pense que comme je le disais tantôt, il s'agira pour le Gouvernement, de saisir l'opportunité comme la représentation nationale, en soulevant cette préoccupation de prendre les dispositions idoines pour essayer d'encadrer un tant soit peu, ce secteur. Encore que pour ce qui concerne l'informel, la tâche sera très difficile parce que dans les vons, c'est dans les rues. C'est surtout en formalisant le secteur, que le Gouvernement aura un droit de regard indiqué sur ce secteur d'activités.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, honorables députés, voilà les quelques éléments de réponse que je voudrais apporter aux questions qui ont été posées, en attendant que par écrit, nous apportons toutes les précisions utiles.

**M. le Président.** Merci monsieur le ministre ! Nous allons donc prendre la liste de ceux qui voudraient intervenir. Il est entendu que le principal auteur et les autres auteurs de la question sont prioritaires. Nous allons donc relever ceux qui voudraient intervenir ; en commençant par ma gauche.

Honorable député Fagnon, Oui, Kindjanhoundé est déjà au niveau des signataires, présidente Schanou, honorable député Tchobo ; les honorables députés Loko, Malèhossou, Kakpo-Zannou, Essou, Okounlola.

Nous allons avant de revenir à inscrits commencer par l'honorable député Sado Nazaire, l'auteur principal de la question. Vous avez la parole.

**M. Nazaire SADO.** Vous allez me permettre de lire un texte qui est très édifiant par rapport à la question en débat.

« La mafia foncière locale sévit en toute impunité.

Les contestations en matière foncière ont atteint leur paroxysme. La stratégie de ces malfrats fonciers consiste à collecter à longueur de journée les parcelles qu'ils jugent sans propriétaire et sans un réel répondant, et les balancent en litiges afin de les récupérer après un long parcours judiciaire. Ces malfrats fonciers s'attaquent à des domaines estimés à des plusieurs milliards ; les arrachent puis les bradent sans scrupules. Ils suivent attentivement les annonces nécrologiques qui constituent leur mine d'or. Ils recueillent des informations sur de potentiel héritier avec qui, ils n'ont aucun lien de parenté, à qui ils proposent ensuite leur service d'administrateur de biens, ce qui leur permet de mettre en litige certaines parcelles privées de voisins frontaliers de ces héritiers. Ils ont une compétence territoriale avec de fausse convention de vente cyniquement vieillie, frappée de timbres fiscaux qui datent de l'ère République Populaire du Bénin, ils s'en prennent au domaine des gens au motif qu'ils avaient acheté ces parcelles chez les mêmes propriétaires quelques années plus tôt. Ils simulent un litige et vous traînent au tribunal. En quoi consiste leur stratégie de mise en litige ? Ils rendent le bien foncier invendable, impossible également de l'hypothéquer et là où le bas blesse, certains juges donnent souvent avec grande légèreté un commandement d'arrêt de tous travaux et cette situation peut durer des années. Ces criminels fonciers ne sont pas gênés de raconter à qui veulent les entendre que sur dix parcelles qu'ils extorquent aux honnêtes citoyens, huit sont gracieusement distribuées aux avocats, juges et agents de mairie et que dans tous les cas de figure, ils sont gagnant dans la mesure où ils n'ont investi que leur temps avec des reports de procès pour épuiser moralement leur adversaire et leur générosité pour entretenir la complicité de certains hommes et femmes de loi béninois. J'ai vu récemment une pauvre ménagère et ses enfants menacés d'expulsion d'une maison qu'ils occupent depuis plus de 40 ans. J'en ai pleuré. Vous n'avez qu'à vous rendre aux audiences des tribunaux dédiées aux affaires foncières ! Et vous vous rendez compte que ce sont toujours les mêmes qui sont toujours en procès. Procès qu'ils ne perdent presque jamais. C'est connu de tous, mais personne ne veut rompre la loi du silence. La situation est d'une extrême gravité. Autre victime potentielle de ces malfrats qui agissent en toute impunité, sont les béninois de la diaspora. Car ils savent que ceux-ci ne peuvent pas faire des milliers de kilomètres pour être tout le temps au tribunal de Cotonou où celui d'autres villes du pays. Autres cibles, les personnes âgées très vulnérables qu'ils torturent psychologiquement et les contraignent à négocier sur la base de leur condition ».

J'ai donc lu une portion du texte que quelqu'un dont je tais le nom a écrit, pour montrer la gravité du phénomène. Tout à l'heure, j'ai été un peu déçu par l'intervention du ministre ! Qui a dit tout simplement que le Gouvernement ne s'est pas intéressé au phénomène, que le Gouvernement n'a pas donné d'autorisation particulière, que cela permet la reconversion facile, que nous sommes dans une économie libérale, et donc cela justifie un peu que ces structures se créent tout azimut. Je pense que c'est très grave ! Tout le monde le sait que quand on parle de foncier chez nous, c'est la première valeur refuge. Celui qui travaille aujourd'hui achète des terrains ; il se dit que après, il pourra les revendre. C'est donc une épargne pour nous. Si on laisse les choses évoluer comme cela, ce serait très grave. Je pense que le Gouvernement doit prendre les mesures qu'il faut pour arrêter ce phénomène désastreux. Ce n'est pas parce qu'on est dans une économie libérale qu'on va autoriser que toutes sortes de structures et de sociétés s'installent dans le pays pour faire ce qu'elles veulent. Je pense que les Ministères sont dotés de la direction de la programmation et de la prospective ? Parce que dans un pays, ce n'est pas seulement ce qu'on fait aujourd'hui qui compte. Il faut avoir une vision prospective des choses. Lorsqu'un phénomène commence par se faire voir de cette façon, il faut prendre les mesures qu'il faut pour qu'on n'assiste pas aux problèmes similaires auxquels on a assisté avec l'affaire ICC-Services.

**M. le Président.** Merci bien ! Les autres auteurs de la question. Est-ce que monsieur Zinsou veut intervenir ? Vous avez la parole.

**M. Edmond ZINSOU.** Effectivement, la question qui est d'actualité est une question d'ordre social. Les structures de vente de parcelles, de transaction foncière se multiplient effectivement dans notre pays. Mais moi, je pense qu'il faut observer le phénomène avec beaucoup d'attention et essayer de voir dans quelle mesure il faut organiser ce secteur. J'ai été maire dans une commune, je connais un peu la situation. Vous savez que le sous-emploi ou la chance d'avoir un emploi au niveau des jeunes aujourd'hui, constitue le levier qui fait naître l'emploi des démarcheurs. C'est parce que les jeunes doivent manger et il n'y a pas d'autres possibilités d'emploi que beaucoup s'investissent dans ce secteur. Je pense

qu'il faut regarder cela avec un œil bienveillant et essayer de voir dans quelle mesure il faut les organiser. C'est vrai que le Gouvernement dit qu'il ne délivre pas d'autorisation particulière et autre, mais moi je pense qu'il faut penser à la situation et chercher peut-être à les organiser. Sinon que, eux-mêmes ils sont déjà organisés dans un certain nombre de communes. Ils ont une association, ils ont même un statut qui est connu des responsables locaux et de la gendarmerie et autres. Ce qu'il faut faire, c'est de regarder ces statuts avec eux, les former sur le comportement que les démarcheurs doivent avoir. Effectivement, comme les gens le soulève, parmi eux, il y a beaucoup qui font d'escroqueries, c'est vrai, qui font naître des conflits domaniaux, cela aussi est vrai, mais je pense qu'il faut leur faire connaître la ou les lois existant dans ce sous-secteur et les former pour, afin que ceux-là qui vivent de ce travail puissent réellement mener leur fonction dans une certaine démarche qui ne crée pas des problèmes ni à eux-mêmes, ni à ceux à qui ils vendent les parcelles. Dans beaucoup de communes, nous avons vu certains maires qui leur font la chasse à l'homme. Je pense que la solution n'est pas là. Nous avons vu dans beaucoup de communes qu'il y en a qui les brutalise, parce qu'ils les invitent à être de leur parti politique et qui refusent. Je crois que tout cela, c'est du dérapage de la part d'un certain nombre d'autorités politiques qu'il faudrait voir. Au total, je pense qu'il faut organiser le sous-secteur et permettre à ceux qui font ce travail de pouvoir l'exercer dans la légalité.

**M. le Président.** L'honorable député Akotègnon, vous avez la parole.

**M. Raphaël AKOTEGNON.** Je pense que je vais aller dans le même sens que mon prédécesseur et faire remarquer que c'est en quelque sorte pour régler le problème de l'emploi que beaucoup de nos compatriotes ont certainement choisi d'évoluer dans ce secteur. Mais voilà, qu'il ne s'agit pas d'un secteur anodin. A la manière du secteur des finances qui est sérieusement encadré et réglementé, il y a lieu ici que le Gouvernement se penche sur la question, parce que vous savez qu'il y a beaucoup d'escroqueries qui se font dans ce secteur de transaction immobilière et je pense que les structures de vente de parcelles ou de transaction immobilière qui sont actuellement dans le pays doivent être sérieusement contrôlées. Il importe

donc de mettre en place un système d'agrément et d'avoir aussi un système de contrôle récurrent à leur endroit, parce que, effectivement ce qui se passe sort parfois de l'entendement. Les gens sont escroqués et parfois ne savent pas à quel saint se vouer. Si je me penche aux réponses données par le ministre qui vient de dire que le Gouvernement se borne à encourager ceux qui formalisent leurs activités, c'est-à-dire ceux qui sont déclarés, qui sont installés en société ou éventuellement en association ! Je trouve que c'est insuffisant comme précaution. Il faut que toutes ces structures soient répertoriées, que leur champ d'action soit bien identifié et qu'un système de contrôle soit mis en place afin d'éviter des déboires à nos concitoyens.

**M. le Président.** Merci bien ! Lazare Sèhouéto n'est pas là ; honorable député Kakpo Zannou.

**M. Babatoundé KAKPO ZANNOU.** Je crois que j'ai été signataire de ce problème, parce que dans l'ensemble, nous avons constaté qu'il y a des problèmes d'escroqueries. Egalement, là où le bas blesse, c'est que les mêmes parcelles sont vendues à plusieurs personnes à la fois et cela crée des conflits. Alors, nous avons voulu que le Gouvernement puisse chercher à voir clair dans cette situation pour éviter les problèmes auxquels les citoyens sont confrontés et également nous voulions que le Gouvernement puisse interpeler la justice dans ce domaine. Puisque les mêmes parcelles sont vendues à plusieurs personnes et il y a quand même des autorités administratives qui signent ces papiers. A ce niveau, il faut qu'on puisse voir clair et commencer pas sévir, sinon, cela va engendrer des problèmes que nous ne pourrions pas régler. Voilà les raisons qui m'ont motivé à signer cette question au Gouvernement.

**M. le Président.** Le président Chabi-Sika ? Ok ! Merci ! L'honorable député Vlavonou ? Ok ! Au juge Kindjanhoundé Zéphirin.

**M. Zéphirin KINDJANHOUNDE.** Au fait, ce qui

m'a motivé à signer cette question orale avec débat adressée au Gouvernement sont pratiquement les mêmes que ce que mes prédécesseurs ont cité, à savoir que dans ce secteur, il y a beaucoup d'escroqueries, de conflits artificiels que nos frères qui sont dans ce secteur font créer, ne serait-ce que pour se donner à faire, et au finish ils en profitent, tout ça ; mais il faut reconnaître quand même que c'est un créneau porteur ! C'est un secteur qui, quoi qu'on dise aujourd'hui résorbe un temps soit peu, le chômage des jeunes et règle beaucoup de problèmes sociaux. Le Gouvernement étant garant de la paix, de la sécurité, sous toutes ses formes et de tout ce qui a trait aux problèmes sociaux etc... Moi, je propose à la suite des autres collègues, qu'il faille recommander, bien sûr, demander au Gouvernement de trouver une formule d'agrément pour discipliner un peu nos frères qui sont dans ce secteur. Ou nous mêmes ; je jette des idées comme cela ! Est-ce qu'il ne faut pas que nous trouvions aussi un texte de loi, un peu pour mettre de l'ordre dans cette affaire ?

Voilà ce que je tenais à dire et les raisons qui ont motivé ma signature.

**M. le Président.** Honorable député Fagnon !

**M. Nicaise FAGNON.** Je dois reconnaître que le Gouvernement à travers le ministre a été honnête pour dire ce qu'ils n'ont pas pu faire, et reconnaître à la limite que leur attention n'a pas été portée sur ce domaine. Je voudrais aussi faire constater que la question a été posée en 2012. D'aucun me dirait que c'est parce que le Bureau n'a pas programmé que la question n'a pas été appelée. Je voudrais insister sur le fait que si nous voulons que le contrôle parlementaire puisse servir, il va falloir que le délai qui sépare le moment où les députés évoquent les questions et le moment de leurs réponses soit vraiment un délai réaliste et très court. La deuxième chose, c'est une question qui a été évoquée bien avant l'étude et le vote de la loi sur le foncier. Les problèmes liés aux parcelles vendues plusieurs fois, je crois que nous avons déjà longuement et largement discuté de cela, et cela a fait l'objet de sanctions, de peines, des amendes qui sont déjà prévus. Mais ce qui reste posé comme problème, il y a que dans ce secteur, il faut marteler que l'immobilier, autant que chaque béninois

sociologiquement veut avoir son toit, l'immobilier est un secteur extrêmement important pour booster même le développement de notre pays. Et je voudrais attirer l'attention et suggérer que le Gouvernement, contrairement à ce qui est fait jusqu'à présent, accorde une attention particulière à ce secteur et comme cela, on fera du fond en comble sur toute la chaîne, parce que ce n'est pas que ceux-là. Il y a les questions de construction, la qualité des matériaux qu'on a évoquée ici à travers une commission parlementaire. C'est toute la chaîne qui concerne l'immobilier, c'est porteur d'emplois, c'est créateur de richesse et à partir de là, le fait de ne même pas s'intéresser à ce secteur, le Gouvernement perd des ressources du budget. Le Gouvernement pourrait capter des taxes parce que c'est des activités lucratives. Même si d'autres les enrôlent sous forme d'ONG. Si les jeunes gens appelés "zémidjan" sont immatriculés, ils sont identifiés et on leur fait payer, on les traque. Je suis d'accord, mais je ne suis pas d'accord qu'on laisse comme cela ceux qu'on appelle démarcheurs, pour justifier que c'est parce que, il y a chômage, c'est les mêmes problèmes. C'est le même phénomène qui a fait développer le "zémidjan", et pourtant on les a identifiés et ils payent des taxes, ne serait-ce qu'à la commune. Je voudrais suggérer que la même disposition au moins à ce niveau-là soit prise pour que ceux qui veulent officier comme démarcheurs soient déjà identifiés et immatriculés et qu'ils payent des taxes par rapport à ce qu'ils font comme activités. Pour finir, il est extrêmement aussi important qu'on ne puisse pas tuer l'initiative privée. Ceux qui aux côtés des démarcheurs ont formalisé leur agence de gestion immobilière, il faut aussi à la fois les encourager, mais à la fois créer le cadre propice. Donc, je rejoins mes collègues pour voir dans quelle mesure, ce n'est pas que l'affaire du Gouvernement, et l'Assemblée et le Gouvernement à travers une loi, on peut aider à réglementer.

**M. le Président.** La présidente Schanou n'est pas là. L'honorable député Tchobo !

**M. Valère TCHOBO.** Je dois saluer les initiateurs de cette question avec débat au Gouvernement puisque fondamentalement, cela touche la vie de nos mandants, de nos populations, et c'est des questions très sensibles. Je crois que l'intérêt que porte cette question, c'est en fait de prévenir d'éventuels

scandales fonciers et domaniaux en vue de préserver la paix sociale ! Je voudrais souhaiter que comme la représentation nationale, qu'on n'amène l'Etat à réglementer le secteur, tant sur le plan institutionnel qu'organisationnel. Les collègues qui parlent de légiférer, je crois que cela va être la meilleure chose pour formaliser et réglementer le secteur de la prolifération de ces structures. Un Etat, c'est quand même pour jouer ce rôle ! Je voudrais demander que l'Etat prenne ses responsabilités, sérieusement dans ce secteur, parce que l'escroquerie dont on parle, c'est à outrance. On ne peut pas laisser un pays comme cela, ce n'est pas possible, ce n'est pas bon. Que n'importe qui se lève, il s'autoproclame démarcheur ou vendeur de parcelles, de maisons ! Et la même maison, on vend et on revend à plusieurs personnes, je dis vraiment, le ministre présent avec nous doit quand même comprendre qu'on est ministre de la République, on est ministre pour servir sa nation, on est responsable à ce niveau pour servir le peuple. Il faudrait sérieusement qu'on prenne des gants, qu'on formalise sérieusement et que, à notre niveau à l'Assemblée, que nous légiférons pour endiguer un peu ce fléau. Je voudrais aussi proposer que, pourquoi pas ! Parce que un bon matin je me rappelle, je suis sorti de ma maison et j'ai constaté que toutes les maisons, boutiques et magasins de ce pays ont été enregistrés par la mairie de Cotonou ! C'est une preuve que rien n'est impossible quand on a la volonté de réguler ces genres de choses. On peut le faire facilement. En un mois, on peut le faire, puisqu'on est dans la décentralisation, de concert avec les différentes mairies du département, en déclinant vers la commune jusqu'aux quartiers de ville, on enregistre ces gens-là et puis on formalise le secteur. Je crois que c'est ce que je tiens à dire et je voudrais en appeler à la responsabilité du Gouvernement.

**M. le Président.** Honorable député Malèhossou !

**M. Yacoubou MALEHOSSOU.** Nous avons tous constaté que ces démarcheurs créent trop de problèmes, surtout dans la ville de Cotonou. La plupart des maisons qui ont été cassées, je crois que c'est leur faute. Vendre un terrain à plusieurs personnes, ce sont nos frères démarcheurs. Il faut avoir le courage de le dire, et il est normal que le Gouvernement pense à organiser ce secteur. Il y a beaucoup de nos populations qui ont trouvé leur

maison détruite par les bulldozers et tout cela, on dit que c'est la justice ! Et je ne sais pas, le ministre de la décentralisation, le ministre de l'intérieur de la sécurité publique, est-ce que ces ministres sont informés avant que les gens envoient les huissiers sur le terrain, aller casser les maisons ? Parce que après tout ce sont vos administrés. Et quelqu'un qui a payé sa maison depuis 40 ans et un jour on se lève pour le dégager. Bien vrai, nous avons voté une loi et je ne sais pas si cette loi est déjà en vigueur ? Ou bien c'est à partir du moment où la loi a été votée que cela rentre en vigueur ? Mais ce qui se passe est très dangereux et il faut vraiment que le Gouvernement pense à faire quelque chose. En dehors de cela les démarcheurs, ceux qui louent les maisons, ceux qui cherchent les maisons à louer à des gens comme nous; un démarcheur prend de l'argent chez plusieurs clients et après c'est pour se retrouver à la police. Moi, je connais un démarcheur qui a montré une maison à quelqu'un, et cette maison a été déjà montrée à trois personnes différentes. Mais, au lieu de prendre un mois sur les douze mois, il dit qu'il va prendre deux mois. Et les gens sont obligés d'aller à la police et c'est après qu'on a constaté qu'il a escroqué plusieurs personnes. Si le Gouvernement ne fait pas quelque chose ce sera très mauvais. Et moi, je profite pour demander à ceux qui ont l'habitude de payer des terrains d'aller voir un notaire au lieu de dire à un démarcheur de lui chercher de terrain, je vais payer et sans même fouiller si quelqu'un a déjà payer ce terrain. Je demande au Gouvernement de nous aider pour tout cela.

**M. le Président.** Honorable député Loko Francis !

**M. Francis LOKO.** Comme l'a dit un de mes collègues; effectivement le foncier chez nous constitue certainement une part importante dans notre produit intérieur brut, mais également des ressources de nos municipalités.

Je crois effectivement que c'est une bonne chose que des structures connues, enregistrées interviennent dans ce secteur. Il est important que ce secteur soit formalisé. Je ne jetterais pas plus qu'il n'en faut la pierre sur les démarcheurs. Notre économie est essentiellement informelle, les démarcheurs sont dans l'informel. Je crois que notre Gouvernement gagnerait à les structurer davantage. Ils rendent de vrais services, ce sont des gens qui la plupart du temps ont une très bonne connaissance du terrain, il faudrait

effectivement qu'ils se regroupent, qu'ils se restructurent et, je crois, cela serait une très bonne chose.

Monsieur le ministre, nous avons voté il y a quelque temps ici une loi sur le foncier, c'est une loi réformatrice, une loi importante. Dans cette loi nous avons dit qu'aucune parcelle en République du Bénin ne peut être vendue sans son certificat de propriété foncière. Il est important maintenant que la loi est promulguée que ces dispositions soient mises en application. Je crois que cela va rassurer les uns et les autres et cela va empêcher la fraude.

Nous avons également dit dans cette loi que nous souhaitons déconcentrer le service des domaines, que dans chacune des 77 communes de notre pays il y aurait une structure en mesure de délivrer des certificats de propriété foncière. Il faut Monsieur le ministre mettre en application ces dispositions. Cela permettra de lutter véritablement contre toutes les dérives dans le foncier.

Dernier point, c'est le rôle des notaires. Dans tous les pays d'économie libérale les notaires jouent un rôle clé dans les transactions foncières, il est important qu'ils reprennent leur rôle. Et pour ce faire, il faudrait que les honoraires correspondent, si j'ose dire au pouvoir d'achat des béninoises et des béninois. Je crois que cela c'est véritablement quelque chose qu'il faudrait revoir. Les notaires, le fait qu'ils ne soient pas systématiquement partie prenante dans les transactions créés effectivement une forme d'insécurité.

**M. le Président.** Honorable député Essou Pascal !

**M. Pascal ESSOU.** Moi, je voudrais tout simplement poser une question, la question s'adresse au ministre. C'est de savoir là où ils en sont pour l'application de la loi sur le foncier que nous avons voté ici ?

**M. le Président.** Honorable député André Okounlola !

**M. André OKOUNLOLA-BIAOU.** Je crois que ce dossier dont nous discutons aujourd'hui est un dossier très important. Et tout le monde sait ici que la mafia

foncière chez nous c'est au jour le jour que cela s'aggrave. Et surtout quand on prend une ville comme Calavi je crois que c'est le nid même, le berceau même de la mafia foncière. Mais moi, je crois qu'il est temps; que ce soit le Gouvernement ou bien l'Assemblée, qu'on prenne nos responsabilités. On ne peut pas fonctionner dans un pays dans le désordre. Moi, j'appelle cela désordre.

Nous, nous avons le devoir de faire des propositions de loi pour régler tout ce qui se passe. Et le Gouvernement à le devoir aussi de faire des projets de loi, parce que si je veux me référer à certains faits. Quand vous prenez les démarcheurs dans ce pays, ils sont dans l'informel d'abord. Mais, ils n'ont qu'à se formaliser, personne n'interdit qu'ils cherchent à manger mais pas dans le désordre.

Vous voyez un citoyen qui a besoin d'une maison pour rester et il veut louer une maison parce qu'il n'a pas la possibilité de construire la maison. Ce qui est frappant il cherche la maison, on dit que c'est 12 mois qu'il doit payer. Mais, il faut qu'il paie les 12 mois et payer encore un mois; celui qui d'abord est supposé ne pas avoir les moyens pour construire, il doit lui payer un mois. Mais celui qui a la maison, qui cherche aussi quelqu'un à mettre dedans lui, il ne paie rien. Mais cela n'est pas normal. Si on me disait même qu'il va gagner sa rémunération par moitié-moitié je comprendrais qu'il y a une justice. Mais parce que l'autre cherche de maison, c'est lui qui doit payer et celui qui a la maison ne paie rien. Cela est de l'injustice. Je crois qu'il est temps qu'à notre niveau surtout à la 6<sup>ème</sup> législature qu'on puisse proposer une loi qui va régler ces choses-là afin qu'on puisse voter parce que c'est à la tête du client. Il y a des gens qui prennent six mois, des gens qui prennent 4 mois, des gens qui disent deux ans. Je crois qu'on ne peut pas continuer comme cela dans un pays.

Je souhaiterais vivement, indépendamment de cette question qu'on voie dans la mesure du possible comment faut-il introduire une proposition de loi afin de régler toutes ces choses-là.

**M. le Président.** C'était le dernier intervenant, il faut peut-être souligner comme certains l'ont fait que nous avons voté une loi sur le foncier et les domaines, et cette loi qui a été promulguée fait l'objet d'un certain nombre de décrets d'application en cours. Il faut aussi souligner qu'en dehors de la loi foncière qui a réglé un certain nombre de dispositions, il y a eu l'autre manche à savoir le Code de l'urbanisme et de

l'aménagement, une proposition en rapport avec le président Chabi Sika et d'autres députés a été également déposée. Et je crois que c'est cette partie qui règlera aussi le reste des problèmes liés au foncier.

Au total il y a eu des suggestions pour qu'aussi bien l'exécutif que le législatif puissent s'armer pour organiser et former ces gens qui interviennent dans le secteur de l'immobilier. Le Gouvernement et aussi les collectivités territoriales de manière à ce que ces gens qui sont utiles puissent être recensés, puissent bénéficier d'agrément et intervenir de manière plus organisée.

Le ministre en intervenant a promis que d'autres préoccupations qui nécessitaient des réponses écrites pourront l'être, et l'Assemblée aura avoir les éléments de réponses complémentaires, par écrit de la part du Gouvernement.

Ce premier point de l'ordre du jour est ainsi épuisé.

Nous allons aborder la deuxième question orale. Honorable député Comlan Ahossi, vous avez la parole.

**Examen de la question orale avec débats relative au bradage de certains terrains d'habitation dans la commune d'Abomey-Calavi, posée par monsieur Comlan Léon Ahossi et neuf autres députés.**

**M. Léon Comlan AHOSSI.** (*Donne lecture de la question orale*).

**M. le Président.** Nous allons laisser la parole au Gouvernement pour apporter les éléments de réponse. Monsieur le ministre vous avez la parole.

**M. Isidore GNONLONFOUN.** Je voudrais remercier les honorables députés qui ont soulevé cette question qui d'ailleurs permet au Gouvernement de se réajuster et de mesurer l'ampleur des responsabilités qui sont les siennes.

Le bradage des terrains d'habitation, de morcellement et de vente abusive des réserves administratives et

parcelles disponibles par les autorités communales reste une préoccupation majeure qui se pose dans la plupart des communes en général et dans la commune d'Abomey-Calavi en particulier. Le Ministère de la décentralisation a reçu effectivement des plaintes et des dénonciations. Et également la suite de cette question une mission a été diligentée sur le terrain pour constater la véracité, la réalité de ces plaintes et de ces dénonciations.

Ainsi, donc, le constat qui a été fait pour les échantillons pour les cas qui ont été pris en compte concerne le lot n°17-a dans la Zokpa. Ce domaine initialement réservé au Ministère en charge des sports pour abriter les infrastructures sportives, espaces verts; accueille plutôt un chantier de construction des bureaux de la direction départementale de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme sur une portion.

Une seconde portion est attribuée en complément à la communauté des adeptes du culte vodou d'Abomey-Calavi et revendue à des particuliers. Et une troisième portion aurait été vendue par la mairie. Le maire interpellé à ce sujet justifie cette cession par la nécessité de renforcer le budget communal.

Au niveau du lot n°125-a ce domaine déjà entièrement clôturé a été vendu par la mairie à une tierce personne qui a entrepris des travaux de construction.

Par ailleurs le lot n°393 d'une superficie de 9.504 m<sup>2</sup>, réservé au Ministère des enseignements maternels et primaires abrite déjà en partie une école primaire publique. Mais plus loin une portion du même domaine porte une clôture dont le propriétaire n'a pas encore été identifié, de même que le vendeur. Ce constat Monsieur le Président donne l'idée d'une mauvaise gestion des lotissements et notamment des réserves administratives légalement constituées pour les besoins du développement.

Au regard des graves manquements constatés le Ministère a pris des dispositions et des diligences qui ont conduit à des directives à l'endroit de tous les préfets de département chacun dans son ressort territorial aux fins de l'interdiction formelle du morcellement et de la vente des réserves administratives. Des instructions ont été également spécifiquement données au maire de la commune d'Abomey-Calavi pour qu'il pose des plaques d'identification sur toutes les réserves et de faire arrêter tous travaux de construction privée en cours sur les parcelles concernées dans la commune

d'Abomey-Calavi.

Par ailleurs, il y a eu contrôle, l'identification et l'élaboration d'un répertoire des parcelles disponibles et des réserves administratives issues des opérations de lotissement dans certaines communes du Bénin. Pour une première étape nous avons choisi 26 communes. Parce qu'au regard de la densité et de l'ampleur des dénonciations ainsi que des plaintes.

Par ailleurs nous avons mis en place une commission qui doit sillonner la plupart de ces communes. Je pense que ce qui manque à ce niveau pour faire le travail c'est les moyens financiers. Mais, je pense que nous avons mis la pression et nous avons pu obtenir quelques moyens pour que le travail redémarre. Il faut dire qu'à titre de mesures conservatoires le Ministère à ordonner des suspensions des travaux de lotissement dans certaines localités des communes où les irrégularités et les dysfonctionnements se sont avérés. Mais, souvent nous sommes liés également par le fait qu'il faille aller vite pour régler les problèmes de lotissement et faire en sorte qu'il y ait la transparence. Parce que les populations veulent qu'on sécurise leur domaine pour qu'elles réalisent leur construction.

Je dois dire par ailleurs que nous devons tenir compte du type d'homme qu'est le citoyen béninois. Nous devons prendre en compte nos mentalités et nos habiletés à contourner les lois de la République. De toute façon en ce qui nous concerne nous savons que si au moins les conseils communaux et les citoyens respectaient de façon minimale les règles qui encadrent les procédures de lotissement, je pense qu'on aurait résorbé une partie importante des préoccupations.

Pour rappeler à l'attention des maires les règles qui encadrent certaines matières dont les procédures de lotissement dans nos communes, nous avons le 29 avril dernier tenu une séance avec l'ensemble des maires c'est-à-dire les 77 communes ainsi que les 6 préfets des départements à Dassa pour passer en revue ces règles-là et rappeler à leur attention la nécessité d'observer scrupuleusement les règles qui encadrent les procédures de lotissement en République du Bénin.

Monsieur le Président, cette préoccupation est une réalité. Et nous devons mutualiser nos efforts que ce soit le pouvoir exécutif, que ce soit le pouvoir législatif et surtout le pouvoir judiciaire. Parce que l'honorable député Sado a fait une lecture et cela montre l'ampleur, la profondeur du drame parce que

c'est un drame. Et, je voudrais pour terminer remercier l'Assemblée Nationale de toujours rappeler à notre attention la nécessité d'aller de l'avant dans le cadre de la résorption de ses différentes préoccupations.

**M. le Président.** Nous allons établir la liste des intervenants en commençant naturellement par l'auteur.

*(Inscription des intervenants).*

**M. Comlan AHOSSI.** Avant d'entrée au cœur du sujet, je voudrais rappeler un fait. Le 26 septembre 2011 nous étions en plénière ici lorsqu'un ami m'a appelé pour me dire que la mairie de Calavi venait de casser ma maison qui est à Calavi. Je rappelle que c'est un immeuble sur titre foncier. Le dossier a suivi son cours, la justice m'a rétablie. Pendant que je reprenais les travaux le maire même a dirigé une expédition qui est venue recasser les choses. Je l'évoque parce qu'en fait ce n'est pas cela qu'il s'agit aujourd'hui. Demain cela va laisser des traces, cela fait des dégâts pour que le ministre ne nous dise pas que Calavi ne paiera pas un franc.

Depuis que j'ai posé cette question, j'ai commencé à faire des recherches. J'ai avec moi un document initié par le ministre Dango Nadé, qui donne les directives sur ce que doit être un lotissement. Je ne voudrais pas vous ennuyer avec le contenu.

Ensuite, avant d'arriver au fait je vais vous faire une esquisse de certains documents que j'ai pu consulter et qui nous permettrons d'apprécier la façon dont le foncier est traité aujourd'hui à Calavi.

Avec le gonflement, l'explosion démographique de Cotonou, Calavi est devenue le réservoir naturel pour accueillir le surplus de gens qui travaillent vers Cotonou et parfois même jusqu'à Porto-Novo. Et cette nécessité d'encadrer le développement de Calavi a été déjà sentie par le ministre Soulé Dankoro qui depuis 1985 a mis en place un cadre légal. Ce cadre légal confié au géomètre Djinadou a été interrompu à la suite pour manque de transparence et disparition des réserves administratives, alors que le Ministère avait interrompu ce contrat. La mairie est revenue remettre le même géomètre par un simple protocole d'accord en date du 22 mars 2005. Il y a eu avec les

difficultés, un arrêté du ministre Raphaël Edou qui a recadré le lotissement dans Calavi, précisément. Et dans cet arrêté, le ministre demandait d'identifier, de répertorier, de contrôler ce qu'on appelle dans le langage foncier, les parcelles disponibles et les réserves administratives. Monsieur le Président, j'ai rappelé ces choses avant de faire un peu l'historique de ce qui se passe à Calavi. La première chose qu'on constate à Calavi, c'est que les propriétaires réguliers de parcelles, à la suite des recasements, il y en a qui ne retrouvent même pas leurs parcelles alors qu'il y a des gens qui n'ont jamais eu de parcelles à Calavi qui se retrouvent avec deux, trois, quatre parcelles. Je vais vous donner des précisions tout à l'heure. Il y a des personnes qui ont leurs parcelles mais la mairie les déplace vers ce que nous appelons les parcelles disponibles et ces parcelles disparaissent. Les parcelles disponibles, c'est quoi ? Lorsqu'on finit le recasement, on dégage les réserves administratives, on constate que la mairie a encore trois cents, quatre cents, cinq cents, dans le cas de Calavi, c'est des milliers de parcelles sur les bras que la mairie doit revendre. On déplace les gens qui sont lotis, on les met sur ces parcelles et on vend leurs parcelles à eux. A la date d'aujourd'hui, personne ne peut faire le point de l'état de lotissement de la commune de Calavi.

Parlant des irrégularités qui se commettent à Calavi, je vais vous donner un exemple lié à ce que nous appelons les réserves disponibles. Monsieur Armel Ayizansi, ingénieur financier, téléphone 95-42-97-58, écrit ceci : "monsieur le ministre de la décentralisation, de l'administration, de la gouvernance locale et de l'aménagement du territoire. Objet : demande de secours en vue de la jouissance de trois parcelles sises à Cocodji - Agroville et vendues par la mairie de Calavi". Je vais vous faire grâce de la lettre que j'ai lue et relue et vous faire le résumé. Ce monsieur a acheté trois parcelles que la mairie a vendues à trois dames différentes. Ces dames que nous avons cherchées, que nous n'avons jamais retrouvées, la mairie invente des noms, fait une vente. Les parcelles ont été vendues à ces dames fictives à neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf mille francs, puis revendues à monsieur Ayizansi quelques temps après à quatre millions et demi chacune. Le document, je l'ai eu au Ministère de la décentralisation. Et lorsque ce monsieur est allé pour s'installer sur son terrain, il a été chassé par les populations parce que ce domaine est réservé à une école. A la date d'aujourd'hui, je n'ai pas pu le rencontrer, j'ai juste discuté avec lui au téléphone. Il n'a pas son terrain. Avec toutes les plaintes que suscite la gestion immobilière à Calavi, en 2013, le

Gouvernement a mis en place une commission d'enquête présidée par le ministre Emmanuel Tiando dans ses fonctions actuelles de secrétaire général de la Présidence de la République. Je vais vous épargner le travail fait par la commission. Mais, il me paraît important de vous donner lecture des recommandations faites par rapport à Abomey-Calavi, ne serait-ce que sommairement. "Les irrégularités relevées dans les différents volets de gestion de la mairie de Calavi, se présentent comme suit : en ce qui concerne la gestion de parc automobile", cela ne nous intéresse pas. C'est un véhicule de l'administration qui a été immatriculé au nom du maire, cela ne nous intéresse pas. En ce qui concerne la gestion des biens domaniaux, "la violation de toutes les dispositions réglementaires, la mairie est impliquée dans la vente des domaines hypothéqués en faveur du fonds OPEP". Vous connaissez bien cette histoire du fonds OPEP. "Le bradage de plusieurs parcelles des domaines hypothéqués dans le cadre du contrat conclu entre le Gouvernement du Bénin et les promoteurs immobiliers du Groupe Bellissime Building. La revente des parcelles bradées par les membres du conseil communal à des tiers". Je saute certaines parties. Et le rapport recommande qu'on annule les ventes effectuées dans ce cadre-là. Alors, ces parcelles qui, pour la plupart, se situent dans la zone de la palmeraie que nous connaissons sous le nom de Zopa, j'ai pu avoir au niveau de la mairie de Calavi, le relevé d'état de ceux qui ont acquis les parcelles. Je vais vous dire quelques noms, ceux qui ont eu les plus nombreuses parcelles, ceux qui en ont eu le plus. Je lis ici Azandé Placide, Alè mou Casimir. Ce sont les documents que je pourrai photocopier et vous remettre, Monsieur le Président. Je lis monsieur Hounsou Guèdè Patrice. Cela, c'est sur le titre foncier 2501. Sur le titre foncier 2602, je lis encore Azandé Placide, sept lots ; je lis Hounga Antoine, quatre lots ; je lis Hounsou Guèdè Patrice, vingt deux lots, ainsi de suite.

*(Remous dans la salle)*

Voilà, comment les choses se passent à Calavi. Et à ma dernière descente pour rencontrer les gens qui m'ont aidé à avoir ces informations, il y a un domaine à côté de l'église Bakhita qui est réservé à une école. Le ministre Edou Raphaël est allé poser une plaque sur le domaine et cette plaque indiquait "domaine administratif". Lorsque je suis allé, celui qui a acquis

le domaine, mais qui n'arrive pas à l'occuper est venu y mettre son titre foncier.

Monsieur le Président, voilà autant de choses sur lesquelles, il faut que le Gouvernement réagisse. Parce que le phénomène de la mafia foncière à Calavi a pris des proportions telles que si nous ne faisons rien, Calavi qui n'est que le prolongement de Cotonou, va être pire à vivre qu'un vrai village.

**M. le Président.** Honorable député Akotègnon !

**M. Raphaël AKOTEGNON.** Je pense, après tout ce réquisitoire et ces preuves exhibées par mon collègue, si j'ajoute les plaintes personnelles, quelques dizaines de plaintes que moi-même j'ai reçues directement des concitoyens qui se plaignent d'avoir été dépossédés anormalement à Calavi, nous ne pouvons que demander la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire pour aller voir de quoi tout cela retourne.

**M. le Président.** Honorable député Edmond Zinsou !

**M. Edmond ZINSOU.** Il y a un adage populaire qui dit qu'"il vaut mieux prévenir que guérir". En ce sens, moi je voudrais saluer plutôt ce que fait le ministre de la décentralisation. J'ai constaté qu'il a choisi certainement de prévenir que de guérir parce que dans le développement que le ministre a fait, il nous a dit que lorsqu'il reçoit la réaction des populations, il n'hésite pas à suspendre les projets de lotissement à problème. Je sais qu'il en a suspendu un certain nombre que je connais, ma commune est même concernée. Il l'a suspendue. Donc, je voudrais quand même le remercier pour cela. Je sais également, dans son développement il l'a dit, qu'il a réuni les maires à Dassa, pour les informer et mettre à leur connaissance les procédures qu'il faut pour conduire les projets de lotissement. Cela est également très important. Vous savez, lorsqu'on est maire, parfois on est imbu d'un certain nombre de pouvoirs. On pense qu'on peut tout faire. Et dans ce genre de sentiment, on peut aller dans beaucoup de dérapages. Donc, il vaut mieux qu'on nous forme, nous qui avons été maires. Ceux qui sont encore là aujourd'hui comme maires, moi je crois qu'il faut les former, les informer. Il faut porter à leur

connaissance ce qu'ils peuvent faire, ce qu'ils ne doivent pas faire, pour éviter des situations pires. Je pense que c'est cela que le ministre de la décentralisation est en train de faire et c'est une très bonne chose. Je voudrais ajouter au ministre qu'il faut également travailler avec certaines structures publiques qui, également, interviennent dans des projets de lotissement et autres. Il y a un cas que je connais particulièrement, c'est le cas de AGETIP-BENIN, j'espère que vous le connaissez. Cet organisme public intervient dans les communes, également, pour les aider à faire des lotissements. Je sais que c'est ainsi qu'ils sont venus à Adjarra pour monter un contrat de lotissement avec le conseil communal. Ce contrat de lotissement lotit tout à Adjarra. Ce n'est pas bon. Parce qu'aujourd'hui, il ne faut quand même pas transformer nos villes, nos campagnes en des déserts. Nous avons besoin encore d'avoir des écosystèmes urbanisés, mais pas des déserts. Ce contrat signé avec la commune, la commune devrait emprunter dans une banque un milliard trois-cent-cinquante millions de francs CFA au profit d'AGETIP pour le lotissement pendant que notre budget ne fait pas ce montant, est loin d'atteindre ce montant. Moi, je crois que ce sont des comportements, des conseils qu'il ne faut pas donner à des maires. Je ne condamne pas les maires, mais je condamne plutôt cette structure parce que c'est quand des cadres d'un certain niveau qui sont là. Si eux ils conseillent à une mairie d'aller s'endetter pour un milliard trois-cent-cinquante millions pour faire un lotissement, qu'ils vont payer en combien d'années, je ne sais et eux, ils ont même proposé à prendre des pourcentages de parcelles en compensation de ce prêt et cela au détriment des populations. Moi, je pense que ce n'est pas de bons conseils. Ce sont des conseils qui visent à induire nos maires dans des erreurs très graves que ces maires vont supporter seuls demain. Je ne souhaite vraiment pas cela pour nos communes. Donc, monsieur le ministre, il va falloir voir un peu dans ce sens. Ces structures qui se chargent d'urbanisation, qui se chargent de lotissement, si elles doivent conseiller nos mairies, si elles doivent avoir des contrats de travail avec nos mairies, cela ne doit pas être des contrats qui les dépassent, des contrats qui ne sont même pas connus par tous les conseillers du conseil communal, des contrats montés de toutes pièces et en catimini. Je crois que ce n'est pas très bon. Monsieur le ministre, soyez vigilant également à ce niveau.

**M. le Président.** Honorable député Gbènamèto !

**M. Jonas GBENAMETO.** Mes premiers mots vont en l'endroit du ministre. Je n'ai pas l'habitude de remercier des gens qui font ce pour quoi ils sont nommés. Mais cette fois-ci, j'en fais une exception. Parce que quand monsieur le ministre a l'audace de diligenter des commissions d'enquête pour vérifier la gestion de certains caciques du système, il faut vraiment le féliciter. Monsieur le ministre, je vous félicite.

Les faits, pour les qualifier, les mots sont à foison. C'est l'apatridie, c'est la cupidité à outrance, c'est le refus du développement, c'est le refus d'accueillir les infrastructures, c'est le refus de créer les conditionnalités pour une vie décente à la population que l'on est supposé gérer dans tous les sens. Je veux prendre des cas pratiques. Vous voyez, la poussée démographique doit pousser les maires à prendre la mesure de leur forfaiture. Parce que les espaces publics deviennent de plus en plus rares, insuffisants et c'est en ce moment précis que notre cupidité nous empêche de protéger les quelques rares espaces que nous avons. Je veux prendre le cas précis de la commune de Sèmè-Podji. Dans la zone de CAJAF-COMON à PK10, monsieur le ministre, envoyez une commission d'enquête dans cette zone pour qu'on vous relève aujourd'hui les espaces verts, les réserves administratives, les portions affectées. Lorsque vous aurez le résultat, vous saurez l'ampleur des dégâts dans Sèmè-Podji. A l'heure où je vous parle, monsieur le ministre, le cimetière de l'arrondissement d'Agblangandan, un cimetière d'arrondissement est en cours de morcellement. C'est suite à une décision d'une prétendue ou d'une quelconque majorité que cette forfaiture est commise et allez en profondeur pour voir les bénéficiaires de ces parcelles-là, allez en profondeur, que la commission soit exhortée à faire un travail à fond pour que vous sachiez ce qui se passe dans Sèmè-Podji. Nous avons en droit à un don trente cinq hectares de la part de l'Etat dans le domaine des trois-cents hectares. Au moment où on les attribuait à des présumés expropriés de place Lénine ou de quoi que ce soit, la commune de Sèmè-Podji, j'étais encore au conseil communal, nous avons eu droit à trente-cinq hectares. Mais depuis fort longtemps, jusqu'à mon départ de la commune pour venir à l'Assemblée, le maire et l'administration ont été incapables d'aller montrer l'existant encore au conseil communal. Envoyez votre commission d'enquête pour qu'on vous identifie aujourd'hui les trente-cinq hectares.

Monsieur le ministre, je pense que ce qui se passe est

grave. Nos populations sont poussées dans les bas-fonds alors qu'elles ont des terres fermes au départ. J'étais chez moi quand un paysan est venu me dire : "Ils sont venus dans mon champ et veulent me recaser dans les bas-fonds alors que mes parcelles n'ont pas été relevées". Il dit : "Comment peut-on recaser des parcelles non relevées". Ils disent : "Non, nous allons te donner maintenant des parcelles recasées, nous allons prendre le pourcentage et tu auras désormais des parcelles recasées". Le paysan dit : "Non, je ne suis pas relevé". Mais, on pousse tous les jours vers le bas-fond parce que les réels propriétaires n'ont pas eu leurs parcelles et on envoie les gens dans les bas-fonds alors que les bas-fonds sont des domaines publics.

En réalité, vous voyez aujourd'hui, quand vous passez dans Cotonou, vous voyez l'attroupement qu'il y a à l'étoile rouge. Cela fait mal parce que vous sentez que les populations ont besoin d'espaces et elles n'en trouvent pas. Vous sentez que c'est devenu une misère, c'est-à-dire que cela doit nous faire réfléchir, cet attroupement-là qu'il y a à l'étoile rouge qui est devenu un terrain de sport pour tout monde. Nous ne tirons aucune leçon de ces faits-là. Nous pensons que ce n'est pas seulement à Calavi qu'il faut envoyer les commissions. Il faut envoyer les commissions près de vous ici, à Sèmè-Podji pour voir le désastre que vivre les populations, pour voir le désastre que vivre les acquéreurs de parcelles. Il y a des intermédiaires à qui on attribue au jour le jour des parcelles, qui les revendent et qui deviennent du jour au lendemain des nantis. Cela n'est pas normal.

Un de mes hommes a été au tribunal un jour, le tribunal devrait connaître d'une affaire qui concernait la mairie de Sèmè-Podji et un acquéreur de parcelles. L'acquéreur de parcelles a dit au juge. Le juge a demandé "Est-ce que tu connais où se situe ta parcelle ?" Il dit "oui !". "Qu'est ce qui s'est passé, on a installé quelqu'un d'autre sur cette parcelle ?" Il dit "oui !". "Qu'est-ce que la mairie te propose ?" Il dit "la mairie me dit d'attendre avec mes papiers dès qu'on fera le lotissement à l'intérieur du village de Djéffa qui est un lot, on lui trouvera des parcelles". Alors que l'intéressé n'a pas acquis de parcelle dans ce lot-là, dans ce domaine-là. Monsieur le ministre, je pense que nous devons vous remercier, nous devons vous exhorter à faire bon usage de votre probité et à rester vous-même parce qu'il n'est pas facile de lutter contre la mafia foncière au Bénin. Elle emporte rapidement. Même si elle vous emporte, vous aurez laissé des traces positives. Allez à Sèmè-Podji pour voir le scandale qui se passe, le scandale domaniale à Sèmè-Podji.

Je pense bien, les gens disent que c'est un proche, non ! J'ai eu déjà connaissance d'un certain nombre de vos acquis. Je pense que vous devez continuer sur cette lancée-là pour délivrer la population de Sèmè-Podji.

**M. le Président.** Honorable député Félicien Chabi Zacharie !

**M. Félicien CHABI ZACHARIE.** Beaucoup de choses ont été déjà dites. Pour les habitants de Calavi, c'est la galère autour des problèmes fonciers. La réelle préoccupation et la cause de tout cela, c'est le délai que prennent les lotissements. Figurez-vous qu'il y a une zone à Calavi dont le lotissement a commencé depuis 1982 et qui n'est pas terminé à ce jour. Depuis 1982 jusqu'à ce jour, on a vu des gens venir s'insérer. Des gens qui ont perdu leurs parcelles ou on les recase à des endroits où ils ne reconnaissent pas, etc. Est-ce que ces lotissements-là, on ne peut pas mieux régler cela ? Parce que le vrai problème est là. On vous dit, ici c'est le domaine de l'école, c'est une place publique, deux jours, deux ans après, vous venez, ce n'est plus une place publique, ce n'est plus l'école, c'est un bâtiment, maison à étage qu'on érige et cela devient une propriété privée. Moi, je pense que c'est parce que les lotissements durent en longueur parce que cela se fait avec la complicité des géomètres et aussi des responsables au niveau communal. Cette situation que nous vivons à Calavi, n'est pas seulement l'apanage de la ville de Calavi, de plus en plus cela s'étend au niveau des autres communes où les services domaniaux mettent une lenteur impossible pour régler les problèmes des acquéreurs de parcelles et des propriétaires de parcelles.

Moi, je pense que le problème doit être vu sur le plan national et, que vivement, soit mise en œuvre la loi sur le foncier que nous venons de voter ici.

**M. le Président.** Madame la Secrétaire Parlementaire, Prudencio !

**Mme Claudine PRUDENCIO.** Je suis navrée de constater que ma commune est devenue un nid de la mafia foncière, il y a trop d'abus. Les réserves administratives sont facilement vendues de même que les chutes. Les travaux de lotissement, de recasement sont mal conduits par la commune, la disparition miraculeuse de terrains appartenant à autrui. Le maire qui gruge la paisible population. Et si tu n'es pas membre d'un parti politique dont je tais le nom ici, tu as de problème foncier. J'ai ce problème foncier aussi, quand on voit mon nom sur un terrain, c'est terminé, c'est rentré dans une école ou bien c'est le centre social qui a ce terrain aujourd'hui. C'est dommage et déplorable ce qui se passe. Et la commission mise sur pied par le prédécesseur du ministre Gnonlonfoun, cette commission est devenue quoi ? Il faut forcément la mise sur pied de cette commission d'enquête parlementaire parce que trop c'est trop. Sauvons la population d'Abomey-Calavi. C'est déplorable. Moi, j'ai trop de militants qui sont dans cette situation-là. Aidez-nous.

**M. le Président.** Honorable député Kakpo Zannou !

**M. Babatoundé KAKPO ZANNOU.** A entendre l'auteur de cette question, je crois qu'il a assez documenté le problème en débat. Moi, ce que je voulais dire, c'est que la situation de Calavi est devenue une situation préoccupante où nous devons réagir très tôt pour éviter que nous ne tombions dans le drame. Je voudrais dire également que comme beaucoup l'ont souligné, ce n'est pas seulement Calavi, mais, dans les autres communes aussi les mêmes problèmes se posent. Actuellement, la plupart des communes n'ont plus de réserves. Des réserves administratives sont vendues. Les réserves administratives sont accaparées par nos autorités administratives. Donc, il faudrait que, dans l'urgence, nous puissions mettre une commission d'enquête pour aller vérifier ce qui se passe dans la plupart des communes en ce qui concerne les réserves administratives.

Le ministre, lors de son intervention, a parlé de la

mise en place d'un répertoire pour recenser ces réserves administratives. C'est à partir de quand ?

Ces réserves administratives, est-ce que c'est au jour d'aujourd'hui que ce répertoire va prendre en compte ces réserves, je voudrais savoir à partir de quelle année il faut prendre ces réserves administratives dans le répertoire. Et aussi, s'il s'avérait qu'on retient une période et que ces réserves sont octroyées par certains, quelles sont les mesures à prendre pour que cela soit restitué à l'autorité. Donc, je crois que le ministre doit nous éclairer sur cet aspect. Voilà un peu, Monsieur le Président, mes préoccupations. Je vous remercie.

**M. le Président.** Honorable député Kora Gounou Zimé.

**M. Zimé KORA GOUNOU.** Je remercie le ministre en charge de la décentralisation. Monsieur le Président, le phénomène de bradage des terrains n'est pas exactement pour Calavi seul. Cela se reprend dans toutes les communes du Bénin parce que les gens ont déjà loti tout ce qu'ils ont comme réserves, ils ont tout loti maintenant, ils n'ont plus rien et ils veulent prendre ce qui est réservé pour l'Etat et c'est ce qui se passe toujours. Entre les communes, il y a des frontières où les communes se battent à cause de ces terrains-là. Celle-ci dit c'est moi qui dois lotir ici et l'autre dit c'est ma limite ici et dans toutes les communes, il y a des conflits du genre. Ce n'est pas bon. Il faut que le ministre fasse quelque chose. On parle de Calavi, effectivement tout le monde est impliqué. Entre-temps, j'ai payé un hectare à Calavi. Après le lotissement, sur un hectare, ils m'ont donné cinq parcelles alors que normalement un hectare doit faire au moins vingt parcelles quand on enlève les routes et autres dedans, vous devez trouver au moins douze parcelles. On m'a donné cinq parcelles et on me dit : « si tu ne veux pas, il faut laisser. Qu'est-ce que vous voulez ? ». Au moins cinq parcelles aujourd'hui peuvent combler le trou que j'avais mis là et cela peut m'aider à acheter cinq parcelles. Donc, je me suis contenté des cinq parcelles, d'autres ont même trouvé trois parcelles le reste là est parti où ? C'est la commune qui en bénéficie, donc c'est ce qu'on dit. Ce n'est pas bon.

**M. le Président.** Honorable député Ahouannougan

Koffi !

**M. Koffi AHOUANOUGAN.** L'importance du sujet débattu aujourd'hui n'est plus à démontrer. Ce qui se passe dans notre pays est si grave que si nous ne prenons garde, nos enfants deviendront des étrangers dans leur pays. Sous prétexte que nous sommes en démocratie, tout est permis. Dans l'informel, on crée toute sorte de filière, il faut avoir de l'argent à tout prix même s'il faut marcher sur les cadavres. Dans nos communes, les maires procèdent à des lotissements tous azimuts afin de faire des réserves administratives qui sont systématiquement vendues.

Monsieur le Président, les gens vont jusqu'à créer des morgues artisanales dans nos villages et cela au vu et au su de tout le monde. Malgré tous les malheurs causés par le phénomène ICC, les gens continuent de faire le placement d'argent dans nos campagnes. Monsieur le Président, trop c'est trop ! Il faut que le Gouvernement prenne ses responsabilités et contrôle tout ce qui se passe dans nos campagnes afin de protéger nos paisibles populations des prédateurs.

**M. le Président.** Honorable député Houngnibo Lucien !

**M. Lucien HOUNGNIBO.** Monsieur le Président, moi je voudrais remercier le ministre pour la clarté de sa réponse et à comparer sa réponse à la réponse de celui qui a posé la question, il est à noter qu'il y a quand même certaine vérité. Il y a des concordances qui montrent qu'il y a un problème au niveau de ce titre foncier. Au lieu d'attendre un rapport qui ne sortira jamais, moi je voudrais proposer au ministre de prendre ses dispositions pour que ces terrains puissent être arrachés et remis dans le domaine de la commune puisqu'il y a déjà quand même une certaine vérité.

Monsieur le ministre, il est à noter que le problème des affaires domaniales se pose dans toutes les communes aujourd'hui, ce n'est pas seulement à Calavi. Si nous prenons l'exemple de la commune d'Allada, nous avons un domaine de 50 hectares qui a été arraché auprès des propriétaires et vendus au centre -ville d'Allada à vil prix, à une modique somme de 3 millions l'hectare. Il faut comprendre que ce n'est plus un problème qui concerne que Calavi mais c'est un problème qui se pose dans toutes les

communes aujourd'hui. Ces propriétaires terriens n'ont que des yeux pour pleurer puisque devant l'autorité, ils ne peuvent rien.

Monsieur le Président, le phénomène est grave. Lorsque les propriétaires ne sont pas associés au coefficient de réduction lors des lotissements alors que c'est leur terre qu'on veut lotir. Je voudrais demander au ministre de faire respecter les normes de lotissement puisqu'il y a au niveau du Ministère de l'urbanisme, une direction chargée de l'application de ces normes et nous remarquons que dans cette application même si le lotissement est validé, cela ne respecte pas les normes. Et les raisons profondes c'est quoi ? C'est que nous constatons qu'au niveau de l'attribution de ces lotissements, ce sont des entreprises qui ne sont pas qualifiées qui prennent ces lotissements-là en charge. Après le lotissement, on remarque des propriétaires terriens qui ne se retrouvent pas avec leur parcelle. Il y a tout un quartier qui n'a pas le domaine des infrastructures sociocommunautaire. Mais je voudrais demander à monsieur le ministre, de tout faire parce que c'est très important. Nous devons gérer les affaires domaniales pour l'avenir et non pour l'instant. Si nous prenons le cas de Cotonou, vous aurez dû remarquer que le lotissement qui a été fait par les colons a respecté les normes. Nous avons des parcelles de 500 m<sup>2</sup> à Cotonou, mais aujourd'hui, lorsque nous-mêmes en tant que béninois, nous avons pris la gestion des affaires domaniales en faisant les lotissements, nous nous retrouvons avec des parcelles de 300 m<sup>2</sup>. Ce qui n'est pas du tout bien. Aujourd'hui, nous profitons de ce que le colon a fait. Vous voyez des voies quarante qui traversent Cotonou et lorsque vous quittez un quartier d'Akpakpa et que vous allez tout droit, vous tombez sur Cadjèhoun, ce qui montre que c'était bien fait.

Donc, le ministre de la décentralisation a un rôle très important à jouer pour les affaires domaniales sinon, nous allons nous retrouver avec le temps dans des communes sans voie et sans issue.

**M. le Président.** Honorable député Tchobo Valère.

**M. Valère TCHOBO.** Je crois pour ma part, avec tout ce qu'on entend aujourd'hui avec les histoires de bradage de parcelles, il y a lieu de remercier et d'encourager le ministre de la décentralisation parce qu'il a de la matière, non seulement l'encourager

mais aussi prier pour lui pour que Dieu même soit sa sécurité. Parce que je me demande où est-ce qu'on en finira sachant bien que le béninois, même s'il est planton ou chauffeur, il veut avoir sa maison. Ce qui est tout à fait normal. Cela fait partie de nos cultures au Bénin. Pour moi, l'intérêt d'une telle interpellation, c'est de prévenir toute situation fâcheuse et qui tend à compromettre le développement tant attendu par nos populations. Il y a lieu aussi de demander au Gouvernement de chercher à sécuriser le foncier chez nous au risque de compromettre le climat des affaires au Bénin. Ma question est celle-ci, monsieur le ministre, est-ce qu'en date d'aujourd'hui, l'Etat peut nous faire le point de cette mafia foncière dans nos différentes communes surtout les communes à statut particulier ? Si ce n'est pas fait, je suggérerais qu'on mette un comité ou bien que le Gouvernement mette des commissions en place pour nous faire ce point. La représentation nationale a besoin de ce point. Je voudrais demander la part de responsabilité des autorités communales, quelle est leur part de responsabilité dans tout ce qu'on dit parce qu'on parle de maire, on parle des conseillers. Et les préfets aussi parce qu'en réalité, ils doivent pouvoir travailler avec les préfets sur cette question-là, quelle est leur part de responsabilité ? J'y mets les préfets aussi dedans. En réalité, nous estimons que l'Etat se doit d'interpeller tous les élus communaux en lien avec les préfets de tutelle pour les mettre devant leur responsabilité. Je crois que cela y va de l'intérêt de notre pays. Et un pays qui met en mal ses réserves administratives. Je ne sais pas où va se pays. Un pays qui n'a pas de réserves parce qu'aujourd'hui on apprend que toutes ces réserves sont vendues allègrement. Je ne sais pas comment le qualifié, là cela pose un problème. Il n'y a plus de terrain de jeu et de marché. Cela pose véritablement un problème.

Monsieur le ministre, je vous sais dynamique et bon. Vous avez de la matière et l'homme qui fait la justice est toujours protégé par Dieu. Il faut que vous laissiez des traces, posez vos empreintes. Je vous souhaite des impacts positifs et le jour où vous allez quitter, on ne vous fera rien. Dieu sera votre protection comme je vous l'ai dit pour que le jour où vous allez quitter, que des générations parlent de vous parce que ce qui se passe au Bénin en matière de foncier est fondamental. Chez moi à Savalou, monsieur le ministre, je ne peux pas vous dire le nombre de victime dans cette affaire. Au tribunal la dernière fois, les gens discutaient et quelqu'un parmi eux était tombé et il est décédé devant tout le monde au tribunal d'Abomey. Il a été grugé mais je ne sais pas quel sort on lui a jeté. Est-ce la "chimie" ou quel type

d'envoûtement ou quelle flèche on lui a lancée.

*(Rires)*

Malheureusement, le pasteur n'était pas là pour arrêter cette flèche. Donc, monsieur le ministre, je vous encourage et honnêtement nous vous soutenons. Faites quelque chose pour que l'histoire en parle et elle en parlera. J'en ai fini.

**M. le Président.** Honorable député Tossou Emile.

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** Vous m'aviez oublié ?

**M. le Président.** Non je ne vous ai pas oublié Mme Rosine Vieyra Soglo. J'ai bien noté

**M. Emile TOSSOU.** Je dois tout d'abord saluer le ministre puisque nous avons suivi tout ce qu'il vient de dire et nous ne pourrions que le féliciter puisque le problème foncier est un problème sérieux dans notre pays. Monsieur le Président, permettez-moi également de féliciter notre collègue qui a soulevé ce problème qui, depuis longtemps me ronge le cœur. Monsieur le Président, ce qui se passe à Calavi se passe dans toutes nos communes. Mais pour Calavi, nous allons y mettre un accent particulier, un accent particulier parce que ce qui se passe à Calavi est horrible. Je peux vous dire honnêtement que ce sont des gens sans foi ni loi. Ils n'aiment pas leur prochain, ils n'aiment pas leur frère, c'est horrible. Comment comprendre, nos frères, nos parents qui sont en Europe qui ont payé des domaines parce qu'ils ne sont pas sur le territoire national et un chef d'arrondissements se lève pour brader cela. Le frère revient de l'Europe, il a envie de piquer une crise parce que ses parcelles sont déjà mises en valeur. Quoi faire ? C'est choquant, monsieur le ministre. Il faudrait que nous prenions des dispositions. C'est pourquoi, je voudrais inviter le pouvoir judiciaire à jouer également sa partition parce que trop c'est trop dans Calavi. Nous ne savons pas comment faire pour arrêter cette saignée.

**M. le Président.** Honorable député Kindjanhoundé Zéphirin.

**M. Zéphirin KINDJANHOUNDE.** L'adage nous enseigne que la répétition est pédagogique. Pour autant, nous n'allons pas en faire usage, mais on peut s'empêcher de revenir sur des choses, de bonnes propositions faites par des collègues. Monsieur le Président, nous avons le dos au mur par rapport au problème que de la mafia foncière qui sévit à Calavi. Le dos au mur que nous avons, nous n'avons qu'une seule issue, nous n'avons qu'une seule solution, c'est de mettre sur pied une commission d'enquête parlementaire.

Monsieur le Président, tout ce que nous allons faire à Calavi pour nous donner un peu de crédit auprès de nos frères victimes, c'est seulement ce que je viens de vous indiquer. Tenez en exemple, Monsieur le Président. Je ne sais pas ceux qui feront partie de cette commission. Mon aîné Léon Basile Ahossi a fait la proposition et tout le monde est en train de l'approuver et chacun, je crois, dit ce qu'il sait de Calavi. Je demande d'ores et déjà aux futurs membres de cette commission d'aller tout droit à Agori, plus précisément au quartier Finanfa pour demander les réserves administratives pourtant contenues dans le plan. Je dis bien quartier Finanfa dans Agori. Demandez seulement la place réservée :

1. au marché public ;
2. à l'école maternelle de la localité ;
3. au terrain de sport.

Une promenade aussi pourrait les amener, et cela fera beaucoup plaisir au peuple béninois, s'ils peuvent simplement se promener dans certaines maisons dont notamment celles des conseillers locaux. Je n'ai pas dit conseillers communaux mais plutôt conseillers locaux. Si vous rentrez dans une maison qui compte deux parcelles, cela veut dire que vous n'êtes pas rentrés dans le domicile d'un conseiller local. Il faut au moins 4 ou 6 parcelles ensemble. Comment ils en arrivent là ? Ils créent des sinistrés artificiels en complicité avec les autorités communales, cette fois-ci, je pèse bien mes mots. J'ai dit conseillers locaux dans leur domicile et c'est en complicité avec les autorités communales, qui craignent leur réélection, créent des sinistrés artificiels, ils vous font plier vos clics et vos clacs et le conseiller local voit sa maison

s'étendre sur votre parcelle tout simplement.

Monsieur le Président, tenez un exemple et retenez bien votre souffre. Un chef quartier qui, lui-même dit qu'il était au CE1 lorsque son père tout aussi natif et ancien propriétaire terrien avait bradé selon lui toutes ses propriétés foncières et que lui, à défaut de remettre tout cela en cause, il s'adressait ainsi devant le public, aux membres du Cabinet DJINADOU de lui permettre tout au moins de monnayer les servitudes que son père avait laissées lorsqu'il était au CE1, les années 80, de les transformer en parcelles et que lui, il va vendre et ceci sur le regard impuissant de l'autorité communale et aussi bien des membres du Cabinet DJINADOU. Finalement, vous savez que les gens ont cédé à sa pression et comme cela ne suffisait pas, le nombre de parcelle qu'on lui a attribué, n'équivaut pas au nombre de parcelles dont il a pris déjà les sous, et bien, ce bonhomme à commencer par vendre les réserves administratives. Donc, je suis revenu en réalité sur comment est-ce que les réserves administratives dans ce quartier ont disparu.

Monsieur le Président, il y a aujourd'hui un avocat inscrit régulièrement au barreau béninois, à qui ils ont attribué frauduleusement six parcelles qui les accompagnent dans leur salle besogent. C'est simplement dommage. Celui-là, crée la zizanie et vous flanque deux, trois ou quatre exploits d'huissier tout de suite histoire de vous intimider pour que vous colliez la paix à ce chef quartier et ces conseillers locaux. Mais la curiosité a poussé la population un jour à poser la question à l'autorité communale, accompagnée pour la circonstance des membres du comité dit local de recasement de savoir ce qui se passe. Il a répondu en ces termes : «toi, tu ne veux pas que je réussisse»? Cela veut dire que lui son problème, c'est sa réélection.

Monsieur le Président, je ne vais pas épiloguer. Je reviens sur mon approbation de la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire.

**M. le Président.** Honorable député Fagnon Nicaise.

**M. Nicaise FAGNON.** Je voudrais dire que je suis très éceuré mais pas surpris parce que la mafia foncière dans cette localité, n'est pas récente. A la lumière de tout ce que j'ai écouté, d'abord l'exposé de notre collègue Léon Ahoissi et compte tenu des

expériences que moi-même j'ai personnellement vécues, je confirme. Mais là, je ne savais pas que le maire, les membres du conseil communal étaient à la base du scandale. Cette affaire de problème de parcelles qu'il y a eu entre une agence immobilière et le fonds de l'OPEP ayant entaché l'image de notre Etat, fait partie de ce qui a fait que dans la mobilisation des ressources extérieures, le fonds de l'OPEP avait refusé de continuer à allouer des ressources à notre pays. C'était une affaire qui portait sur un montant d'environ 4 millions de francs CFA. Mais le Gouvernement même a constaté que les gens, eux-mêmes commis à la gestion de la municipalité sont à la base de la vente de ces parcelles, et qu'on se limite simplement à dire qu'il faut annuler et on découvre qu'en réalité, les vrais acquéreurs étaient eux-mêmes. Moi, je pense qu'il ne faut pas faire deux poids deux mesures. C'est suffisamment grave. On n'a pas besoin d'aller loin parce que c'est une affaire nébuleuse. Comment vous allez vous mettre dans la brousse et commencer par identifier que telle parcelle appartient à telle ? On n'a qu'à prendre simplement le volet, le volet du conflit qu'il y avait eu entre l'agence immobilière et le fonds de l'OPEP et aller sur la base de nos acquéreurs pour identifier que les acquéreurs n'étaient que ceux qui sont en charge de la municipalité pour en venir là. Mais, moi, je pense que tout ce que vous venez d'écouter se passe dans toutes les communes, aucune commune, même ma commune n'est épargnée. Et c'est suffisamment grave. Cela nous interpelle parce qu'il y a, bien entendu, le principe de la libre administration des collectivités territoriales prônée par la Constitution. Mais, l'article 108 de la loi 97-029 portant organisation des communes dispose que la commune exerce ses compétences en conformité avec les stratégies sectorielles des réglementations et normes nationales en vigueur. Mais plus loin, le Gouvernement dispose d'un document de déclarations de politique nationale d'administration territoriale (DEPONATE) et d'une politique relative à l'aménagement du territoire de la décentralisation (PONADEC). A partir de ce moment qui prônent la promotion du développement et de l'aménagement territorial dans les douze communes en liaison directe avec les politiques sectorielles et les plans de développement communaux. Il y a deux choses. La première, c'est qu'à la lumière de tout ce que nous venons d'entendre, il y a lieu de constater les dérives de la décentralisation et cela nous interpelle à actualiser les textes sur la décentralisation. Et le deuxième aspect, la DEPONATE et la PONADEC, c'est des vains mots ! Cela veut dire que le Gouvernement à bien perçu la nécessité de l'aménagement du territoire au plan national. Il y a

une délégation à l'aménagement du territoire et il y a toutes ces politiques, toutes ces déclarations, mais le Gouvernement a démissionné. Il va falloir que le Gouvernement reprenne ces mêmes dispositions réglementaires et mette en application ce qui est fait. Ce que le ministre fait là, le ministre n'a pas de pouvoir. Le ministre ne peut pas aller loin. Ne nous leurrions pas. Parce que le maire est tout puissant et cela va être dommage, et je suis d'accord avec mes collègues qu'il faut que nous ayons le courage d'aller loin et je propose, et j'insiste qu'on prenne simplement cet aspect pour épinglez les mafieux.

Ma dernière intervention, il va falloir que le transfert des ressources même soit conditionné à l'aspect gouvernance locale. Il va falloir qu'on tienne compte de cela pour transférer les ressources, sinon c'est grave. On va en venir lorsque nous aurons à exposer le rapport sur le contrôle parlementaire et d'enquête sur le fonds FADEC. Mais, on ne peut pas continuer à transférer systématiquement sachant qu'il y a des gens qui sont là, ils fanfaronnent, ils chantonnent et ils sont protégés. Et c'est cela qui explique que les gens font des élans de mouvement collectif alors que le dessous est vraiment pourri. C'est de la pourriture et cette pourriture, il faut amputer les pieds pour éviter qu'il y ait d'autres contaminations parce que c'est grave. Dans un lot, je ne sais pas combien de parcelles il y a, et ce sont ces mêmes individus qui ont acheté les parcelles qui ont causé de problème, qui ont terni l'image de notre pays. C'est inadmissible. Les gens doivent avoir honte. Les gens doivent avoir honte et nous, nous devons nous démarquer d'eux. Vraiment ! Ce n'est pas parce qu'on est membre d'un même groupe politique qu'il ne faut pas dénoncer ces dérives-là. Et ce sont des dérives, c'est vraiment à la hauteur de tous les scandales. C'est trop scandaleux parce que cela touche directement la vie humaine. Cela entache l'image de l'Etat.

Il faut que nous nous prenions vraiment au sérieux, que nous soutenions nos collègues. Vous avez vu ? C'est un spécialiste de l'administration territoriale. Il n'avait pas hésité à signer les questions et comme Dieu sait faire les choses, c'est lui qui vient répondre. Et il a pris la précaution, parce qu'il savait que s'il n'envoyait pas une commission d'enquête là-bas, s'il vient ici, il va entendre. Il a fait ce qu'il doit faire. C'est une volonté politique qui doit régler au plan exécutif. Et la volonté politique, c'est au sein du Parlement aussi. Parce qu'il ne faut pas qu'on traine ce dossier à la politique politicienne parce qu'on est membre d'un groupe politique, donc, cela va vous rattraper. Ceux qui vont faire cela, cela va vous rattraper. Donc, allons dans le sens et moi, je le situe,

parce que c'est le périmètre de risque facilement contrôlable. Cela, la pourriture est là-bas, merci à nos collègues qui ont vraiment posé cette question, et elle sera toujours d'actualité. Que vivement, nous puissions nous repencher sur la question de la décentralisation et les lois qui sous-tendent la décentralisation, les actualiser, pour éviter que les individus, une fois élus, soient des preneurs d'otage. On ne peut rien faire dans nos localités. Vous ne pouvez pas implanter une usine, vous ne pouvez même pas développer des aires de jeu. Tout le monde est étouffé. Même à l'intérieur du pays, vous allez dans la boue, vous avez des plaques. Et ce sont des litiges tous les jours. Et à Calavi, vraiment, c'est scandaleux.

L'autre question, ce sont les coefficients de réduction, même ici à Porto-Novo. On a fait les coefficients de réduction de 50%, de 55%. C'est la mafia. Et au même moment, il n'y a rien en termes d'aménagement du territoire. Or, l'aménagement du territoire, l'agence spatiale, l'agenda spatial, tel que c'est mis, cela ne doit pas continuer à être une théorie. Et le Ministère de notre collègue est un Ministère clé. Pour cela, nous devons jouer à fond, notre rôle. Et pour le faire, il faut tenir compte de tout sans partie pris.

**M. le Président.** Madame la présidente !

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** Je suppose que quand mon heure est venue, j'étais sortie. Oui ! Parce que si ! Vous aviez dit à la droite, j'ai levé la main. C'est la seconde question. Mais laissons tout cela de côté. Je suis en train de me centraliser sur de petites choses qui ne valent même pas la peine. Vous voyez ? La vieillesse, c'est vraiment un naufrage. Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole.

La question d'Abomey-Calavi, cela me fait rire parce qu'il y a tellement à dire sur cette question de terrain. Je ne vais pas mettre en cause la décentralisation. Non ! Ce n'est pas ma quête. C'est une très bonne chose, la décentralisation. Les communes, elles sont bien venues. Je n'ai rien à dire là-dessus, ce n'est pas le problème. Parce que, aussi loin que remonte ma mémoire, je me vois déjà, disons, au temps colonial.

Quand je suis née à Cotonou, les colons ont mis des vons à Cotonou ; des vons. Qu'est ce que c'est que ces vons-là ? C'est à dire des espaces. Quand il pleut, quand nous sommes à Cotonou, nous sommes au

dessus du niveau de la mer. Nos aïeux n'habitaient pas Cotonou. D'abord "koutonou", ils habitaient sur le Plateau. Ce sont les blancs qui sont venus à Cotonou. Ils ont mis des espaces. C'est-à-dire quand il pleut, l'eau s'en va directement à la mer. Dans mon enfance, je n'ai jamais vu Cotonou inondé. Jamais ! Je suis partie en France, je suis revenue mariée, le PRPB était là. Et j'ai appris que tous les vons ont été vendus. Mais oui ! Tous les vons ont été vendus par le Gouvernement du PRPB. Et bien, les inondations ont commencé. Parce que l'eau ne pouvant plus circuler, inondait les maisons. Déjà que nous sommes dans le marécage, comme le dit mon majestueux mari, nous sommes des locataires de l'eau. C'est fait pour les crapauds, les varans, tout ce que vous voulez, les varans, ce n'est pas fait pour nous. Si vous voulez avoir des rhumatismes, nous tous nous allons en arriver là, puisque nous habitons Cotonou. Moi, j'assume le rhumatisme actuellement parce que vous vieillissez. On a eu les inondations. On n'a pu rien faire parce que les vons étaient vendus par le Gouvernement.

Mon époux, je ne sais pas pourquoi, avait été après Président, maire de la ville de Cotonou. Quand il est arrivé à la mairie de Cotonou, il s'est rendu compte qu'il n'y avait plus aucune parcelle de libre. Rien ! Nous-mêmes, nous avons été étonnés car on nous a vendu, nous n'étions pas là, des parcelles aux Cocotiers. Rappelez-vous, il y a des gens qui ont été... On a dit, c'est simplement pour les fonctionnaires. On a su après que cela a été..., oh ! Les fonctionnaires ! A côté de nous, je l'ai encore dans les domaines, c'était un jardin public. C'était un jardin public, c'était très bien. Très bien fait les Cocotiers ! Marché par ci, jardin par là et tout et tout. Vraiment ! On sentait qu'il y avait quelqu'un qui avait un plan d'urbanisme.

Quand nous sommes arrivés, on a dit mais non, à côté de vous, le jardin a été vendu à un certain Affo. Oui ! Il fait partie de la révolution, PRPB. Plus tard, je me suis dit tant mieux. Si j'avais eu un jardin, puisqu'il a eu cela juste à côté de moi. Si j'avais un jardin, et bien, j'aurais eu tous les pommés, les camés, les prostituées, ce qui se passe maintenant paraît-il, car je n'ai pas vu, au terrain là-bas. Mais, ceux qui sont au Cocotiers, nous sommes les uns sur les autres. Celui qui tousse de l'autre côté, vous l'entendez chez vous. Vous avez l'impression qu'il est dans votre chambre à coucher. Voilà !

Eh bien ! Affo, mon mari a dit oh ! Vous verrez ce que vous verrez ! Je casserai ! Il n'a rien cassé du tout. Car Affo, il est mort. Mais le plus cocasse, c'est

que lui qui disait je casserai la villa d'Affo, si j'étais au pouvoir, si j'étais, il est venu au pouvoir, il n'a rien cassé du tout. Mais le plus cocasse, c'est que Affo est mort. Paix à son âme ! Mais ses héritiers avaient écrit au cher Président Nicéphore Dieudonné Soglo, pour lui demander s'il voulait acheter la parcelle, écoutez moi bien chers collègues, à six-cent-cinquante millions (650 000 000). Quand il m'a lu la lettre, je dis ouack ! Ah bon ! Six cent quoi ? A combien nous avons acheté ce terrain ? Même la valorisation et tout et tout. J'ai dit moi, je ne suis pas acquéreur et toi non plus. Cette maison, depuis deux ans, on est en train de la rénover, malheureusement, je n'ai pas la paix parce qu'on casse, on recasse, on trouve, bon ! C'est encore une autre histoire.

Eh bien ! Sous les deux mandats de Kérékou, démocratiquement élu, après avoir chassé Soglo. Bio Tchané, je dis son nom, a vendu tous les terrains de Cotonou, au Président Zinsou. Je peux le prouver. Qu'il me prenne en diffamation. D'ailleurs, il ne peut pas, je suis député. Et puis il n'y a plus aucun terrain. Bradé ! Cela s'appelle une spéculation immobilière. Mais Kérékou pouvait. Oui ! Il pouvait remercier Zinsou. En lui vendant tous les terrains de Cotonou, n'est ce pas Zinsou qui l'a aidé avec Foccart, à revenir au pouvoir ? Là non plus je n'invente rien. Lisez ! Foccart parle. Parle, je ne sais plus combien. Foccart dit en nommant Zinsou. Comment on a dit, la récréation nationale a assez duré. Soglo, on n'en veut pas, nous avons exactement la phrase, c'est ceci. "Pour la France, l'intérêt de la France est de faire revenir le Président, le caméléon, Kérékou, plutôt que de laisser Soglo là où il est." Alors, lisez-le, ce n'est pas moi qui ai écrit, c'est Foccart qui a écrit, il est mort, paix à son âme. Mais comme le disent les américains, "vous voulez cacher quelque chose à un nègre, mettez le dans un bouquin, il ne le lira jamais", car nous ne lisons jamais. C'est-à-dire qu'on ne se cultive pas. Alors, lisez, "Foccart parle". C'est magnifique. Vous allez voir ce que les blancs pensent de nous.

Mais alors, Bio Tchané, naturellement, il fallait renvoyer l'ascenseur. Zinsou a tout fait pour que le caméléon revienne. Et maintenant, le caméléon veut qu'on le remercie autrement. Zinsou dit, maintenant, je veux des terrains à Cotonou et on lui a donné les terrains. Un milliard est demandé de temps en temps. Et quand Bio Tchané lui refusait le milliard, ce n'est pas moi, c'est écrit, il s'évanouissait et Kérékou disait, "Si jamais le vieux passe, je vous coupe la gorge à tous". Alors, dès qu'on émettait le chèque de milliard dans les mains du vieux, il se réveillait.

*(Rires des députés)*

Cela me rappelle le film "un homme tranquille". C'est fini, il ne mourrait plus. Ainsi de suite.

Alors maintenant, revenons à nos moutons. Abomey-Calavi, ouf ! C'est "Ali Baba et les quarante voleurs". Tout simplement !

*(Rires des députés)*

Mais, ce qui est aussi magnifique à Abomey-Calavi, le maire, comment il s'appelle, Dossougblé ou gbétou, je ne sais pas quoi, j'écorche à dessein son nom, qu'il me le pardonne, car je n'ai pas le droit de faire cela, excusez-moi du peu, c'est un voyou. Mais lui, il accepte, on s'est vu plusieurs fois, il dit madame Soglo est là, je m'en fiche. Je dis non, venez ici, espèce de canaille oui ! Il dit oui d'accord, vous pouvez m'insulter. Mais vous savez, vous ne pouvez rien me faire, parce que je suis haut placé. Je dis je le sais. Depuis quelque temps, il paraît qu'il se gratte un peu. Il a dû se fâcher avec le Président parce qu'il se gratte même très fort. Alors là, il a l'oprofail comme le disent les américains, il ne lève plus la tête. Combien de fois je suis allée dans sa mairie pour lui casser la tête avec ma canne. Il s'est enfui. Je me suis trouvé nez à nez avec son premier conseiller, un type très bien ! J'oublie son nom.

Oh lala ! Purée ! En voilà encore un autre. Qui parle de celui-là? Je dis son conseiller. Vidaho a été maire. Mais alors, mais dis donc, tu oublies cela. Non ! Non ! Je te parle, un type bien, qui m'a dit "maman" pardon, ne vous fâchez pas. J'ai acheté des terrains à Abomey-Calavi. On fait toujours des chutes. Quelqu'un a parlé de géomètre. Ah ! Voilà encore une autre classe. Ah purée ! Géomètre ! Il faut être géomètre mes chers collègues. Qu'est-ce que vous faites ici ? Vous perdez votre temps ici. Vous serez milliardaire. Il faut être géomètre. Il y a chute par ici, chute par là.

J'ai mon garde du corps, demandez-lui, il va venir pleurer. Il est là, un beau jour, il est tranquillement chez lui, sur le terrain qu'il a acheté, depuis, je ne sais combien de temps, il a le malheur de ne pas avoir un titre foncier. Parce que pour avoir un titre foncier,

c'est le grand parcours du combattant. Et cela vous coûte cher et on ne vous répond jamais au domaine. Moi, j'en ai deux depuis le temps. Vous avez beau écrire, envoyer de l'argent, silence radio.

Un beau jour, il était là, tranquillement dans sa case, quand il a vu venir des gens, ils sont rentrés chez lui, je vous assure, il est là, Boris. Ils ont mis la maison en deux parce qu'une rue devait passer là. La rue est passée dans son salon. Authentique ! Je l'ai vu débarquer, qu'est ce qu'il y a Boris ? Je ne vois pas, mais je sens. "Maman", je vais mourir. Vous allez mourir ? Mais cela alors ! Il dit oui. Je dis meurt. Pas tant que je serai là, si je peux faire quelque chose. Il dit "maman", ils sont rentré chez moi, ils ont mis une rue, maintenant, je n'ai plus de maison. Mon chauffeur Firmin, ici c'est à Sèmè-Podji ou je ne sais pas où là, comme quelqu'un a parlé, on lui a vendu trois fois le même terrain. La première fois, le propriétaire, ce n'était pas le vrai. La seconde fois, ce n'est pas cela, ce n'est pas le vrai non plus. La troisième fois, c'étais le vrai. Non ! Mais c'est quoi ?

Quant à Abomey-Calavi, c'est le fleuron parce qu'il y en a d'autres. Mais Abomey-Calavi, comme c'est le dortoir, beaucoup de députés sont là. C'est vrai, c'est sur les hauteurs, c'est habitable, on est bien. Et bien ! Vous parlez de la mafia. Non ! Il va falloir que nous trouvions un autre mot pour dire ce qui se passe à Abomey-Calavi. Combien de conseillers sont maintenant bien nantis parce qu'on leur a offert, je ne sais pas, combien de terrain, qu'ils ont vendus, et on dit, je n'aime pas beaucoup le mot, chers collègues, c'est la thématique, excusez-moi du peu, "les paisibles populations". Pour moi, cela a une connotation péjorative. Qu'est-ce que cela signifie, les paisibles populations ? Ils ont les mêmes droits que nous, nous sommes un peu plus nantis qu'eux, nous avons la chance d'avoir eu des parents qui nous ont envoyés à l'école. Et je sais que nous savons bien parler la langue de Molière, vous n'avez qu'à m'écouter, au lieu de parler nos langues qu'on a totalement oubliées, qu'on ne sais pas et que nous sommes acculturés. Cela encore, c'est un autre problème, totalement acculturés. On ne sait même pas qui nous sommes, on n'est même pas capable, nos religions traditionnelles, on en a honte et nous nous étripons. Regardez ! Je sors du sujet, Monsieur le Président. Je le sais ! Ce n'est pas le sujet. Mais, je suis parlementaire. Nous sommes en train de nous étripier. En République Centrafricaine, les musulmans de côté, les catholiques d'un autre, des religions qui n'ont rien à voir, mon dieu de bon sang, rien à voir avec nous. Nous sommes des frères, nous sommes en train de nous entretuer pour des religions, des

religions d'où ? Nos ancêtres nous ont réduits en esclavage. Mais qui peut faire mieux ? On dit que c'est quoi ? L'Afrique est le berceau de l'humanité. Mais qui est-ce qui dit cela ? C'est africain. Mais, c'est que, en nous voyant agir, on a bien fait de nous réduire en esclavage. Mais ce n'est pas vrai. Vous vous rendez compte ? Les arabes nous ont décimés avant les européens. Ces arabes qui ont commencé à nous induire en esclavage. Ensuite, les européens ont pris leur place pour cacher, on a envoyé plus de million de nos ancêtres de l'autre côté de l'Atlantique pour la canne à sucre, pour le coton, pour l'arachide.

Je vous propose, mes chers collègues, de voir le film actuellement qui sort, "Slavery", l'esclave. Moi, je ne l'ai pas vu. Voyez-le et voyez ce que le blanc a pu faire de nous. Et c'est pour ce blanc qui est chrétien, qui est musulman, c'est pour lui que nous nous tuons ? Non ! Là, les japonais qui ont reçu mon mari ont dit : « mais dis donc, qu'est ce qui se passe chez vous ? » Ils ont mille fois raison. Les africains marchent sur la tête. C'est normal. On ne sait plus qui nous sommes. Nous parlons français, nous parlons anglais, nous sommes isophones, nous sommes ceci, anglophones, francophones, usophoques. Mais qu'est-ce que nous sommes en réalité ? Et nos empires, Mali, Songhaï, où ils sont ? Ashanti et d'autres ? Où sont, où sont ? Qui parle ? Nos empires, qui ?

Quant à Sarkozy, cet ignorant qui dit que l'Afrique n'a pas de mémoire, l'Afrique n'a pas d'histoire. Et il a été Président de la France. Eh mon Dieu ! Quelle catastrophe ! Mitterrand va se retourner dans sa tombe. Lui qui était si lettré ! Les africains n'ont pas d'histoire. Tout le monde a une histoire. Les africains ont une histoire. Et quelle histoire ? La majeure partie est faite de larmes et de sang. Et quelqu'un nous a dit, la diaspora nous a dit, vous savez, nous avons dit nous. Martin Luther King a dit "I have a dream." Est-ce que nous verrons jamais ce "dream" réalisé ? Ce rêve ? Et aujourd'hui, il y a Obama. Ils ont pu réaliser ce rêve. Quand est-ce que l'Afrique va réaliser l'unité africaine ? Quand est-ce que l'Afrique va parler d'une seule voix ? Quand est-ce que l'Afrique va avoir une langue à elle ? Quand est-ce que l'Afrique va avoir une monnaie à elle ? Quand est-ce que l'Afrique va peser aux Nations Unies ? Va avoir un poids ? Cette nation, avant de mourir, j'espère que je le verrai avant de partir. Peut-être que c'est la dernière fois que je serai en train de vous écorcher les oreilles avec mes propos. Mais réfléchissez mes chers collègues à ce que je suis en train de vous dire.

J'entends des gens murmurer. La vieille parle ! Ce

que je dis ne vous intéresse pas mais vous avez tort. Je joue à la cassandra. Vous avez tort car vos enfants vous le diront. Mais nos pères ont fait quoi ? Rien du tout ! Ils sont venus faire les trucs ici, ils n'ont même pas été capables de nous défendre, et de faire une patrie pour notre avenir. Pour que nous ne soyons pas obligés quand... Ils ont tout fait, pour nous envoyer à l'école pour que nous ayons des diplômes, ne pas pouvoir rester chez nous, de partir, mourir à l'abuldoza, parce que nous voulons aller à l'extérieur. Là-bas, le rêve. Ils croient que le rêve c'est l'Europe. Et ils meurent parce que l'Afrique n'est pas capable de mettre en valeur tout ce qu'elle a pour que nous restions chez nous. Mais non ! Pas du tout ! Chacun frisote ! Chacun pour soi, Dieu pour tous. Ils croient... Le Bénin, qu'est-ce que c'est que le Bénin ? La Côte-d'Ivoire, qu'est-ce que c'est que la Côte-d'Ivoire ? Le Ghana, qu'est-ce que c'est ? L'Afrique du Sud, il y a les blancs, qu'est-ce que c'est ? Rien ! Mais les cinquante-quatre (54) Etats ensemble, ah oui alors, cela c'est quelque chose, c'est un poids. Et nous nous laissons par les blancs... Regardez, si vous écoutez, le Mali a l'uranium, mon mari me casse les oreilles. Mais le prix de l'uranium rentre pour 100, pour 80 dans l'électricité en France. Allez au Mali, nous sommes dans l'obscurité. Et avec cela, il nous faut la loi. Erevan a dit non, moi je ne paie pas comme cela, c'est comme cela, c'est cela ou c'est la fourche quodine, vous passez par la fourche quodine ou c'est non, ou nous partons. Mais l'uranium, c'est nous. C'est comme l'Afrique du Sud où les miniers qui, depuis cinq mois, sont en grève, parce que ce sont eux qui vont dans le trou. Et ce sont des afrikaners qui vivent bien. Car, c'est en Verse. Le plus gros diamantaire, c'est en Verse qu'on le fait, ce n'est pas en Afrique du Sud. Et ainsi de suite.

Cela ne nous intéresse pas. Ce sont nos petites histoires comme le disait De Gaulle : « Les français, ce sont leur petites histoires, leurs petits pavillons, faire leur petite soupe, dans leur petite marmite ». Chaque africain, c'est cela. Sa petite histoire, c'est sa petite femme, c'est son petit bureau, c'est tout ce qui nous importe pour le moment au lieu de savoir qu'il y a autre chose. Oui ! Il y a autre chose que cela.

Monsieur le Président, j'en ai beaucoup trop dit. Mais je dis qu'une petite enquête, je suis d'accord.

Il va falloir que, pas de mafia, le Ali Baba là-bas, Dossou-Gbété là, le prendre par le collier, le jeter en prison, lui et ses sbires. Voilà ce qu'il faut faire. Et comme dans certains pays, avant de le foutre en prison, le bastonner publiquement pour que la population dise enfin, on nous a entendus. Enfin,

quelqu'un nous donne l'espoir. On nous a mis dans les baffons, vous l'aviez dit, alors que ce sont les terres de nos ancêtres. Ce sont nos parents qui les ont achetées. C'est ce qu'il faut faire à ce voyou, je le dis et je le répète, que Dossougbété est un voyou, et que sa clique, on doit tous les foutre en prison et les bastonner sérieusement.

Maintenant, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'en ai fini.

**M. le Président.** Merci présidente !

**Mme Rosine VIEYRA SOGLO.** Et c'est moi qui vous remercie aussi. Je vous remercie pour m'avoir écouté et pour ne pas m'avoir écouté. Ceux qui murmurent, bavardent, tout cela, comme le dit l'autre, c'est leur problème. Oh lala ! Je ne les vois pas. Alors, qu'est-ce que cela peut me faire ? Mais j'ai un sixième sens comme tous les aveugles, j'ai un sixième sens et je sens. Mais vous allez voir. Je préviens encore pour vous dire que ce que je vous dis là, mais tiens la vieille avait dit cela. Et quand je mourrai, je vous ai dit encore une énième fois, vous me verrez passer par la porte là, je viendrai m'asseoir ici, même s'il y a quelqu'un, je m'assiérai sur ses genoux, il ne sentirait même pas et je serai là à vous écouter et de temps en temps, je vous enverrai un souffle pour dire, toi, tais-toi, tu dis des bêtises. Monsieur le Président, au moins vous voyez, j'ai encore cette extraordinaire possibilité de vous faire rire.

**M. le Président.** C'était le dernier intervenant.

Au niveau des interventions, il y a surtout eu beaucoup de commentaires sur la gravité de la situation et il y a eu proposition de création de commission d'enquête parlementaire. Vous connaissez tous la procédure. Il suffira alors de suivre la procédure et de soumettre à la plénière, le moment opportun pour que la plénière examine, le projet de résolution tendant à créer une telle commission.

Les commentaires qu'il y a eu ont montré l'importance et la gravité de ce sujet. Et la question de lotissement, je crois, je le disant tantôt, l'Assemblée a eu le mérite de voter le Code foncier domanial en insérant d'importantes innovations. Ce Code n'est pas encore réellement en application parce

qu'il faut qu'il y ait un certain nombre de textes réglementaires. Et je crois que des travaux ont eu lieu, il y a eu des propositions qui ont été faites pour que le Gouvernement puisse adopter certains décrets pour pouvoir permettre de mettre effectivement en œuvre le Code foncier. Mais à côté du Code foncier, le volet urbanisme et aménagement, constitue un autre maillon. Je crois avec un certain nombre de députés, le président Chabi Sika, moi-même et d'autres, nous avons introduit un projet du Code de l'urbanisme et de l'aménagement et entre-temps, au niveau du Ministère chargé de la décentralisation, il y a eu des réflexions pour l'aménagement du territoire et au lieu d'avoir deux lois séparées, une loi sur l'aménagement du territoire et une loi sur l'urbanisme, nous avons suggéré qu'on puisse avoir un Code unique pour les deux. Ces discussions montrent la nécessité de faire en sorte que l'Assemblée joue sa partition et qu'avant la fin de notre législature, nous puissions également voter ce maillon relatif à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire.

Ceci dit, nous sommes ainsi à la fin de cette deuxième question. L'ordre du jour est donc épuisé.

*(L'honorable député Akotègnon demande la parole)*

**M. Raphaël AKOTEGNON.** Avant que vous ne clôturiez les travaux, je voudrais rappeler qu'il y a deux mois environ, nous avons déposé une question au Gouvernement afférente à la production des rapports d'audit, concernant la gestion des sociétés d'Etat. Comme vous le savez, si on ne prend garde, si la réponse du Gouvernement dure un an ou deux ans comme nous avons l'habitude et les questions examinées ce soir le témoignent, je souhaiterais que le Bureau de l'Assemblée me rassure que cette question a été effectivement transmise au Gouvernement afin que je puisse utiliser la procédure contenue dans la Constitution ou dans notre Règlement Intérieur pour passer à la phase d'interpellation au cas où ce serait le Gouvernement qui est resté silencieux. Mais si c'est le Bureau de l'Assemblée qui n'a pas encore transmis la question, j'aimerais en être informé pour savoir par quel bout prendre la chose.

**M. le Président.** Non ! La question a été transmise

effectivement et au niveau de l'administration on va vérifier et vous tenir informé.

Au niveau également du Bureau, on va veiller à ce que les questions posées puissent être programmées. Je crois que c'est ce que le Bureau tente de faire en essayant de sortir toutes les questions qui ont une certaine importance. Mais ici, on va vous tenir informé s'agissant de votre cas précis. J'avais vu un autre doigt levé là-bas. Non !

Je tiens à remercier l'ensemble des députés pour cette participation active à cette question capitale qui, finalement présente un état gravissime à Calavi mais qui n'est pas spécifique à Calavi, qui est également valable à Sèmè, à Allada, dans la plupart des communes.

Je voudrais vous signaler que sous réserve d'éventuelles modifications qui seraient portées à votre connaissance, la prochaine plénière aura lieu le mardi 17 juin à 10 heures et aura trait à l'examen du projet de loi portant Code des douanes en République du Bénin.

Il se peut qu'il y ait un léger réaménagement. Mais si c'est le cas, on vous tiendra informés. Sinon, nous retenons que c'est ce projet de loi qui sera examiné ce jour, mardi 17 juin 2014 à 10 heures.

Une fois encore, je remercie l'ensemble des députés, les fonctionnaires parlementaires, les responsables de l'administration qui appuient ainsi que les hommes des médias pour cette participation. La séance est levée.

*(Coups de maillet).*

*(La séance est levée à 18h06mn)*

\* \* \*

\* \*

\*

Fait à Porto-Novo, le jeudi 12 juin 2014.

La Secrétaire de séance,

**Claudine Afiavi PRUDENCIO.-**

Le Président de séance,

**Boniface YEHOUEHOME.-**